

quartiers2030

2024 – 2030

Contrat de ville de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales



© Ville de Remiremont



Avec l'appui de :



PRÉAMBULE

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, notamment son article 5,
Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,
Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains,
Vu les conclusions du comité interministériel des villes du 27 octobre 2023,
Vu l'instruction du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 »,

Ce contrat de ville de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (CC PVM) est l'aboutissement d'un travail de concertation des habitants du Rhumont et des acteurs concernés.

Il engage ses signataires sur une intention générale de réduire les inégalités existantes entre ce quartier prioritaire de la politique de la ville et les autres territoires administratifs qui le contiennent (Commune, CC PVM, PETR, Département).

Ce contrat de ville est le fruit :

- Des éléments de diagnostic élaborés sur la base de données quantitatives et statistiques plus récentes, sachant que les données INSEE ayant présidé à la dernière redéfinition des QPV datent de l'année 2019
- Des enseignements issus des échanges avec les habitants et acteurs du Rhumont qui ont porté sur le contenu du présent contrat
- Des préconisations issues de l'évaluation du précédent contrat de ville de la CCPVM

Ce contrat de ville est articulé et pensé en complémentarité :

- Avec les éléments issus des différents contrats-cadres territoriaux (CTG, Pacte des solidarités, PRE, CLS... et les déclinaisons territoriales des conventions interministérielles en cours d'élaboration) qui impactent potentiellement le quartier du Rhumont, et qui ont été signés par ailleurs.
- Avec différents partenaires institutionnels tels que la CAF, le PETR, le CD88, la Région Grand Est, différents Ministères...

PROPOS INTRODUCTIF ET D'ORIENTATION

Évolutions souhaitables et envisagées

Un faisceau important d'indices tend à nous représenter le quartier prioritaire du Rhumont comme un « bout de territoire rural » qui connaît des problématiques similaires et comparables à d'autres espaces de la commune de Remiremont, de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales, et même du Pays de Remiremont et de ses Vallées.

Les problématiques de mobilité y sont centrales. La densité de l'habitat se réduit depuis plusieurs années. La mixité fonctionnelle et socio-économique est une réalité qui évolue au fil des années, ce qui contribue à réduire le taux de pauvreté. Le nombre de jeunes demandeurs d'emploi de moins de 26 ans diminue... Ce ne sont là que quelques illustrations de ce constat.

En cela, les orientations du contrat de ville viseront à ce qu'en 2030, il soit ainsi considéré par tous, par toutes les parties prenantes de ce contrat, par tous leurs partenaires, par tous les habitants et acteurs du territoire de la commune, de l'EPCI et du Pays : comme un territoire comme un autre.

Néanmoins, au regard de quelques caractéristiques qui en font un territoire où la vie est plus difficile qu'ailleurs, le quartier du Rhumont est aujourd'hui considéré administrativement comme un quartier prioritaire de la politique de la ville.

Aussi, le contrat de ville à signer dans le courant de l'année 2024 nous invitera à la recherche d'un savant équilibre entre :

- d'une part, une attention particulière, un soin appuyé accordé à ses habitants et ses autres acteurs locaux
- et d'autre part, la conviction que ce « bout de territoire rural », exemplaire et inspirant, acquerra demain, des caractéristiques comparables à celles de son environnement local.



MOBILISATION GÉNÉRALE

Les signataires du contrat de ville

Tous les acteurs locaux

Tous les contrats territoriaux

Des associations locales aux Ministères publics

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Synthèse des travaux d'évaluation des précédents contrats de ville

Le rapport d'évaluation du contrat de ville 2015-2023 avait pour ambition de mesurer l'impact de la politique de la ville sur le quartier prioritaire du territoire de la CC PVM. Ce rapport a été rédigé dans le respect des instructions ministérielles du 14 décembre 2021 avec l'appui de la DDETSPP des Vosges et de l'ORIV (Observatoire régional de l'intégration et de la ville - centre de ressources régional).

Il tentait de répondre aux questions suivantes :

1- à l'échelle départementale :

- En quoi les moyens, les mesures, les dispositifs et/ou les actions mis en place au titre du contrat de ville ont permis de lever les freins périphériques (comme par exemple la mobilité) à la formation et à l'emploi ?
- En quoi l'impulsion nationale peut constituer un levier au titre des actions mises en place au bénéfice des habitants du QPV ? Il est proposé d'aborder cet enjeu sous l'angle du sport (Olympiades 2024).
- Dans quelles mesures le système d'acteurs du contrat de ville, au titre de son organisation et de sa structuration (nombre et type d'acteurs, modalités de travail...) a permis d'améliorer les conditions de vie des habitants en QPV ?

2- plus spécifiquement au territoire de Remiremont :

En quoi et comment les acteurs du contrat de ville, les mesures et dispositifs développés dans ce cadre ont pu constituer un cadre résilient, protecteur pour les habitants face à la crise sanitaire ?

Le tableau présenté ci-dessous (dans les 2 pages qui suivent) reprend l'analyse en termes de Forces / Faiblesses / Opportunités et Menaces élaborée dans ce rapport d'évaluation. Les constats qui y apparaissent sont confirmés en partie par les concertations citoyennes menées sur le territoire. Les pistes d'amélioration seront reprises comme axes de travail dans les objectifs opérationnels et projets de quartier du nouveau contrat de ville.

Voir aussi en ANNEXE n°6 le tableau détaillé des recommandations de l'ORIV, issues de l'évaluation

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

FORCES et FAIBLESSES

(évaluation des précédents contrats de ville)

Forces

La politique de la ville a permis de développer des partenariats : centre social, association sportive, culturelle, CCAS. Elle concourt à rendre plus fluide et constructif les échanges entre ces multiples acteurs.

Ces partenariats ont également permis l'émergence de projets communs au cœur du quartier. Les habitants de la ville hors quartier se sont associés à ces actions événementielles.

Le Rhumont est l'un des quartiers les plus dynamiques de Remiremont.

Le centre social est un acteur majeur et pivot du quartier. Les adultes-relais qui sont en poste sont connus et reconnus par les habitants.

La politique de la ville exerce un effet levier sur :

- la réussite éducative avec le programme de réussite éducative (PRE) : dispositif qui vise à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par des jeunes en milieu scolaire, dans le cadre d'un suivi individualisé et avec les cordées de la réussite au collège et au lycée. On compte 80 enfants (2021/2022) avec 60 parcours mis en place sur l'année (27 élémentaires, 24 collégiens, 9 lycéens).
- le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) : un dispositif d'accompagnement méthodologique aux devoirs auprès des enfants du quartier scolarisés dans les écoles et collèges de la ville.

Le réseau parentalité de Remiremont et ses Vallées (42 structures) qui favorise l'interconnaissance entre professionnels et met en œuvre des actions partenariales à destination des familles.

Pendant la crise COVID, les adultes relais ont pris toute leur place auprès des habitants.

Les habitants de tous âges se sont impliqués dans la solidarité et la vie du quartier.

Les conseils citoyens se sont renforcés en parallèle.

Faiblesses

La coopération entre les acteurs reste fragile. Le manque de visibilité budgétaire et annuelle ne facilite pas l'émergence de projets structurants.

Le chef de projet et les adultes-relais ne disposent pas toujours du temps nécessaire pour accomplir leurs missions d'ingénierie indispensable pour le maintien des contrats de ville.

La population vieillit et diminue.

La topographie du quartier le rend difficilement accessible à pied. Le centre-ville est en contrebas. Il n'existe pas de ligne de transport publique et les habitants sont moins mobiles que les autres habitants de la commune de Remiremont. Une navette solidaire pour assurer ce lien est en place deux jours par semaine mais est insuffisante.

Cette problématique de mobilité a des impacts forts sur l'accès à la formation initiale ou continue, à l'emploi et aussi à la santé.

Les familles sont également en difficulté pour faire garder leurs enfants pour cette même raison, ce qui augmente les difficultés d'accès à l'emploi ou à la formation.

Les jeunes se sentent discriminés de par leur résidence et nombreux deviennent « invisibles ». Les addictions ou la forte utilisation des écrans sont le corollaire de ce sentiment d'exclusion avec toutes les dérives associées comme le cyber harcèlement.

La formation des bénévoles des associations sportives est peu développée. Un seul club sportif local figure à la programmation annuelle. L'école du quartier et le collège de rattachement ne sont pas labellisés Terre de Jeux 2024.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE OPPORTUNITÉS et MENACES

(évaluation des précédents contrats de ville)

Opportunités

Le contrat de ville a permis la naissance, notamment, d'un conseil citoyen qui joue un rôle d'interface entre les habitants, les adultes relais, partenaires associatifs et institutionnels.

Le belvédère est devenu, de par son appropriation par les familles et les acteurs locaux, un lieu plébiscité où parents, enfants, familles et associations se retrouvent et créent des échanges dans la mixité sociale. Depuis sa rénovation en 2013, c'est un catalyseur associatif renforcé par la maison des cultures et le city stade.

La rénovation du cadre de vie et son changement physique contribuent au changement de l'image du quartier et favorise la mixité sociale. Les habitants font état d'un cadre de vie amélioré. Depuis les années 2000, VOSGELIS a investi massivement (Démolition, réhabilitation, résidentialisation et construction de nouveaux logements).

Le Contrat de ville a eu un réel effet levier dans le domaine du sport en contribuant fortement à la diversification de l'offre sur le quartier (à partir de 2021-2022). Le dispositif "Quartiers d'été" va renforcer cette dynamique et favoriser la mixité sur le quartier.

L'ingénierie mise en œuvre dans le cadre du contrat de ville a contribué à l'aménagement d'une salle d'entraînement sportif.

La présence d'un chantier d'insertion sur le quartier et de l'IAE en général sur la commune est une opportunité pour les habitants qui sont éloignés de l'emploi.

Menaces

L'absence de pluri annualité des subventions politique de la ville et l'absence de visibilité sur les financements dont les calendriers ne sont pas alignés sur les années budgétaires rend compliqué le montage de projets structurants.

L'organisation de la communication entre les conseils citoyens et les habitants doit rester informelle tout en étant plus prégnante.

La refonte de la géographie prioritaire lors des prochaines contractualisations.

Le maintien d'initiatives isolées peu lisibles pour les autres partenaires et les habitants.

PRÉSENTATION de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PORTE DES VOSGES MÉRIDIONALES

“On nous dit de descendre en centre ville pour plus de mixité, mais quid de la réciprocité ?”



“Il n’y a qu’ici, au Rhumont, qu’on héberge des personnes en grande difficulté (mères isolées, migrants)”

Le contrat de ville 2015-2022 a traversé deux mandats municipaux, deux mandats intercommunaux ainsi qu’un changement de périmètre de l’EPCI suite aux réformes territoriales des collectivités territoriales (de 6 à 10 communes).

Située dans le sud du département et traversée du nord au sud par l’axe routier RN 57, la CCPVM regroupe près de 30 000 habitants (données CAF, 2020) avec plus d’un quart de Romarimontains. Puis les trois communes les plus peuplées sont Saint-Nabord, Le Val d’Ajol et Saint-Etienne-lès-Remiremont avec près de 4 000 habitants chacune. La commune d’Eloyes compte un peu plus de 3 000 habitants. Les autres communes sont en dessous de 2 200 habitants, la plus petite commune étant le Girmont-Val-d’Ajol avec 251 habitants.

PRÉSENTATION de la NOUVELLE GÉOGRAPHIQUE PRIORITAIRE (1)

“Un quartier agréable en termes de paysage, végétalisé, où il fait bon vivre”



Le Rhumont est le seul quartier prioritaire du territoire. Initialement, la durée de la contractualisation devait être similaire aux mandats électoraux locaux. La survenue de la crise sanitaire a bouleversé le calendrier. Par loi de finances, le contrat de ville a été prorogé jusqu’au 31 décembre 2023.

Par décret daté du 28 décembre 2023, le Gouvernement a modifié la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le quartier du Rhumont est renouvelé dans ce classement administratif - comme depuis 1 990 - selon le même découpage que pour le précédent contrat de ville, avec juste l’ajout du secteur du centre aquatique et 2 logements afférents.

Il importe de préciser que ce classement a été opéré sur une méthode identique à celle de 2014 (carroyage*, taux de pauvreté, nombre d’habitants du quartier, taille de l’unité urbaine...), et sur la base de données INSEE datées de 2019. Notons qu’en cinq ans, entre 2019 et 2024, ces données ont nécessairement évolué, comme elles vont nécessairement évoluer d’ici l’échéance de 2030.

** Le carroyage est une technique de quadrillage utilisée en topographie, afin de rassembler et de traiter des données en vue d’une exploitation cartographique ou statistique. Il consiste à délimiter une surface en carrés identiques et localisés. L’Insee utilise cette technique pour son maillage des données statistiques.*

PRÉSENTATION de la NOUVELLE GÉOGRAPHIQUE PRIORITAIRE (2)

1202 habitants

(données INSEE 2019)

**Part des logements
sociaux = 77.7 %**

parmi les résidences principales
(données INSEE 2019)

Indice jeunesse* = 1,1

(données INSEE 2019)

**Part des ménages
imposés**

(en 2019)

sur le Rhumont : 24 %
sur la commune : 46 %
sur la CC PVM : 49.1 %

Taux de pauvreté

(cf données CTG)

Rhumont : 42.9 %
Commune : 20.5 %
CC PVM 15.1 %

**Rhumont : ¼ des
ménages vit avec moins
de 10 820 €
par unité de
consommation.**

c'est 2940€ de moins que
pour l'ensemble de la ville

(cf données CTG)

**64% des habitants
couverts par au moins
une prestation CAF**

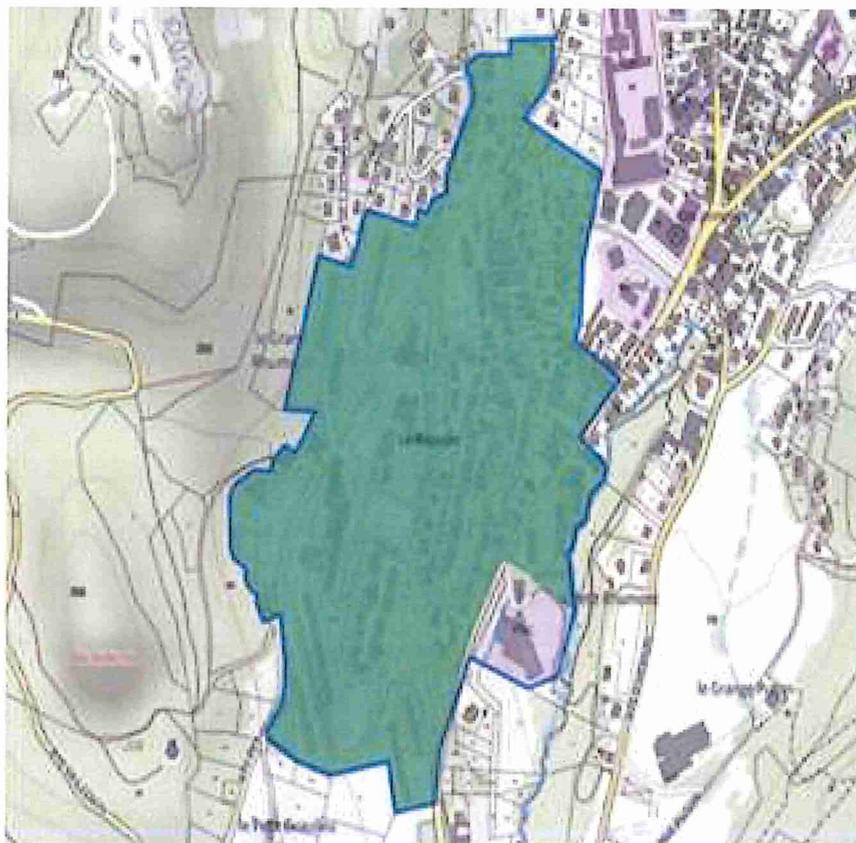
44% à l'échelle de
la commune de Remiremont

(données CAF 2023)

**l'indice jeunesse = rapport entre les
moins de 20 ans et les 60 ans et plus.*

*Supérieur à 1, il témoigne de la
jeunesse de la population du QPV.*

*"Il y a vraiment une vie de
quartier"*



Ce quartier - qui a pu compter jusqu'à 2 500 habitants - n'en comptait plus que 1 200 en 2019, dont une part importante de locataires du parc public. Nombre d'initiatives ont été portées et menées à bien par les services de l'Etat, les collectivités, le bailleur, les associations... qui ont influé sur les caractéristiques de ce quartier et la qualité de vie en son sein.

Néanmoins, les indicateurs de précarité incitent encore à une mobilisation accrue de la puissance publique pour enrayer des évolutions sociétales qui s'avèrent parfois plus alarmantes que sur le reste du territoire intercommunal. Si nombre de services de proximité y sont recensés (piscine, aires de jeux, gymnase transformé en maison des cultures, écoles, associations, annexe du bailleur, de la FMS...), aucun commerce n'y est installé (le dernier étant en sous activité latente).

MÉTHODOLOGIE MISE EN PLACE POUR ÉLABORER LE CONTRAT DE VILLE

“Ça manque un peu d'aménagements extérieurs tels que des bancs et tables de pique-nique, des poubelles, des abris et auvents, notamment pour les distributions de repas ou pour les jeunes”

“En tous cas, je trouve que la démarche d'écoute en entretien est vraiment intéressante”

“L'été, des jeunes sortent les canapés sur le parking ; normal, car il n'y a pas d'espaces dédiés”



En 2023, mandatée par la DDETSPP (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail des Solidarités et de la Protection des Populations) des Vosges, l'association Citoyens & Territoires Grand Est (C&T) a été mobilisée pour organiser des rencontres citoyennes en coopération avec les acteurs publics sur la Communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales.

Plusieurs ateliers de concertation ont été organisés en 2023, les 9 mai et 10 octobre, et 2024, le 31 mai, en vue de contribuer à amorcer le virage de la nouvelle contractualisation politique de la ville pour les six années à venir.

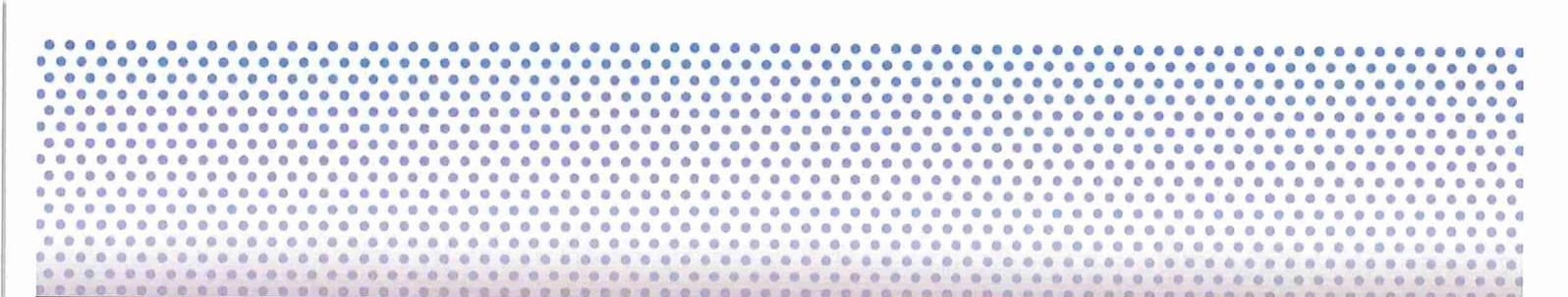
Les méthodes d'animation mises en place ont permis à chacun de bénéficier d'un espace pour exprimer librement ce qui lui tient le plus à cœur concernant la vie de leur territoire.

S'étant vu confier par la CCPVM la mission d'accompagnement à la rédaction du futur contrat de ville 2024-2030, C&T a souhaité approfondir les réflexions partagées parmi les acteurs locaux et habitants du Rhumont, et a initié trois journées d'entretiens semi-directifs* en présentiel les 15, 16 février et 30 mai, permettant d'initier de nouvelles réflexions, et de sonder les acteurs locaux sur :

- Leur perception du quartier et ses enjeux
- Leur implication et avis sur l'ancien contrat de ville
- Leurs besoins, recommandations, implication actuelle et futur

D'autres sources d'informations sont venues compléter ces éléments : évaluation des contrats précédents, données statistiques, orientations politiques locales connues...

** Inspirés de la méthodologie des « écoutes territoriales » développée par l'UNADEL (l'Union Nationale des Acteurs du Développement Local)*



LES SOCLES DE LA CONTRACTUALISATION

AXES D'INTERVENTIONS PRIORITAIRES
DE LA POLITIQUE DE LA VILLE
ET LE DROIT COMMUN

Taux d'emploi

15-64 ans

(Insee 2019)

Rhumont

total : 39,7%
femmes : 35,6 %

Commune

total : 57,4%
femmes : 56 %

EPCI

total : 63,8 %
femmes : 62 %

Selon l'évaluation des précédents contrats de ville du territoire :

Stabilisation du nombre de DEFM

(= Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois)

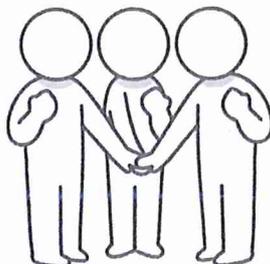
sur le Rhumont.

Augmentation échelle de la CC PVM.

Le nombre de jeunes demandeurs d'emploi de moins de 26 ans est en baisse ces dernières années, alors qu'on note une augmentation des demandeurs de plus de 26 ans.

ENJEU

Rendre l'emploi accessible aux personnes les plus éloignées de l'emploi



Ministère du travail,
de la santé et des
solidarités

Conseil Régional

France Travail

Mission Locale

LE PLEIN EMPLOI LES MOBILITÉS

31,6% des jeunes du quartier accompagnés par la Mission Locale sont titulaires du permis de conduire.
29,5% pour ceux de Remiremont **35,1%** pour ceux de la CCPVM

Seuls **17,5%** des jeunes du quartier ayant le permis possèdent un véhicule
23,1% pour ceux de Remiremont **31,4%** pour ceux de la CCPVM
(Données de la Mission locale 2023)

La topographie du quartier renforce l'isolement des habitants.

La situation financière de certains ne permet pas de passer le permis, ni d'acheter un véhicule.

Mobilibre intervient à l'échelle du PETR par la mise à disposition de vélos, voitures, scooters électriques, voitures sans permis.

Mobilibre propose aussi un service de taxi solidaire à la demande de 4 h à 23 h

La commune propose une "navette sociale" pour se rendre en différents lieux de la commune, ainsi qu'une flotte de vélos électriques.

Les bourses au permis de conduire portées par la mission locale sont complémentaires du dispositif "Tu bouges, tu roules" qui finance l'obtention du permis de conduire.

« Il y a les habitants du haut (du quartier), et les habitants du bas »



ENJEU

Diversifier et adapter les offres de mobilités pour toutes et tous

Au regard de leur utilisation par les habitants du quartier, il convient de continuer à soutenir ces initiatives et les pérenniser, voire développer toutes modalités permettant un accès plus démocratique aux déplacements doux et/ou collectifs et promouvoir ces dispositifs :

- Parc de vélos électriques à redévelopper
- Garages sécurisés à vélos (électriques) à créer
- Bornes recharges électriques à déployer (Vosgelis envisage d'en rendre une opérationnelle dès 2024).
- Navette de bus social à adapter aux besoins existants (extension des territoires desservis, par exemple)
- Aides à la prise en charge financière des locations de véhicules
- Repenser une meilleure articulation entre les solutions existantes sur le territoire. (exemple : correspondances bus/TER...)

Pérenniser les dispositifs d'accompagnement et de sensibilisation à l'obtention du code et du permis de conduire, et les adapter aux besoins identifiés des différents publics accompagnés, comme par exemple, les publics allophones

CCPVM

dans le cadre de son Plan de Mobilité Simplifié en cours d'élaboration

Commune

APS Vosges

(mission de promotion de la mobilité active)

Conseil Régional

programme LEADER du PETR

(Fiche-Action n°1 : "Allier mobilités alternatives et développement des proximités afin de désenclaver les territoires")



VOSGELIS,

Mission Locale

France Travail

MOBILIBRE

LE PLEIN EMPLOI LES ACTEURS ÉCONOMIQUES



“Nos enfants collégiens ne trouvent pas de lieux de stage”

ENJEUX

**Relier les acteurs économiques
aux habitants du Rhumont**
**Informier et sensibiliser ces acteurs
aux opportunités existantes**

100 % des créations d'établissements sur le Rhumont relèvent de la micro-entreprise.
Environ **50 %** aux échelles de la commune et de la CCPVM

Peu (voire pas) d'action en la direction du monde économique n'est recensée.

19,2% des jeunes du Rhumont accompagnés accèdent à un CDI
28,6% pour les jeunes de Remiremont
et **26%** pour ceux de la CCPVM

Très peu accèdent aux contrats en alternance : **3,5%**
14,1% des jeunes de Remiremont
et **12,3%** de la CCPVM.
(Données issues de la Mission locale 2023)

Engager des actions vis-à-vis des acteurs économiques du territoire en s'appuyant sur la dynamique de « Les Entreprises S'Engagent pour les quartiers » (=LESE) et du programme de « l'entrepreneuriat quartier 2030 » porté par BPI, qui constituent de véritables leviers de mobilisation des acteurs économiques du territoire, de soutien et d'accompagnement vers l'emploi, la création ou la reprise d'entreprises (La feuille de route LESE figure dans les annexes du contrat de ville).

Aux côtés des entreprises "classiques", les entreprises à viser sont celles relevant de l'ESS, voire les associations, ainsi que les organisations relevant de la fonction publique :

- Faire mieux (re)connaître les dispositifs destinés à favoriser l'embauche (emplois francs, contrats aidés, apprentissage...) auprès des acteurs économiques et employeurs de toutes natures
- Inciter à l'accueil en formation et en stage dans ces structures économiques (des collégiens et des lycéens par exemple). valoriser les cordées de la réussite* et son expérimentation "mentorat" renouvelée en 2024/2025
- Former à la lutte contre les discriminations (26 critères, dont plusieurs concernent amplement les habitants du Rhumont), aux Valeurs de la République et à la Laïcité
- Favoriser le développement du parrainage, voire du mentorat (en direction des collégiens), du mécénat, du coaching
- Contribuer à la mise en place d'un bus de l'entrepreneuriat avant 2030.

Mission Locale

Conseil Régional

CCPVM

France Travail



Les Entreprises s'engagent pour les Quartiers

Chambres Consulaires

Commune

*Les Cordées de la réussite visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier d'égalité des chances. Elles ont pour objectif de lutter contre l'autocensure et de susciter l'ambition scolaire des élèves par un continuum d'accompagnement de la classe de 4e au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur

LE PLEIN EMPLOI INFORMATION et FORMATION

66,7% des jeunes accompagnés n'ont aucune ressource

64,1% pour Remiremont et 58,5% pour la CCPVM

Le quartier du Rhumont se démarque par un **nombre de jeunes NEET* qui s'élève à 32.5 %.**

Moins de 20 % sur la Commune et la CCPVM (donnée Mission locale 2023)

Des dispositifs et actions existent déjà : aides au financement du BAFA, du permis de conduire (missions locales, Wimoov...)...

DES OPPORTUNITES

- de service civique
- offertes par les entreprises de l'IAE (= Insertion par l'Activité Economique), comme Vivre en jeux, implantée au Rhumont
- de certains métiers tels qu'assistante maternelle, aide à domicile...

Formations à la langue française, du type FLE (= Français Langue Etrangère), dispensées par le centre social, s'inscrivant dans les ambitions portées par la CTG de "soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie" et de "créer les conditions favorables à l'insertion".

**NEET = Not in Employment, Education or Training, cet acronyme désigne les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études ou ni en formation*



"Ah bon ? Il y a des aides au permis de conduire ? Même pour les jeunes du quartier ?"

ENJEU

Informar la population du quartier des opportunités et actions existantes visant à favoriser l'accès à l'emploi pour toutes et tous

Renouveler l'organisation des forums de l'emploi au sein du Rhumont, en s'appuyant sur tous les acteurs locaux.

Rechercher des solutions innovantes pour rapprocher le monde de l'emploi des publics qui en sont les plus éloignés, en s'appuyant sur les services de France Travail et de la Mission Locale pour lesquels des référents quartier politique de la ville ont été identifiés, et des entreprises d'insertion...

Renforcer la communication sur ces dispositifs existants en s'appuyant sur toutes les structures et acteurs locaux, de proximité (médiateurs, conseiller numérique, animateurs, associations...)

Les Entreprises S'Engagent pour les quartiers

Commune

CCPVM

Chambres Consulaires

Mission Locale



VOSGELIS

France Travail

LE PLEIN EMPLOI LES MODES DE GARDE

Familles monoparentales :

16.2 % sur le Rhumont,
comme sur la commune
(données CAF 2021)

La CC PVM bénéficie d'un
**taux de couverture petite
enfance** élevé (79,20%)
comparé à la moyenne
départementale (67,20%)
(données CTG 2023-2027).

Assistantes maternelles :

7 sont recensées sur le
Rhumont, qui n'exercent pas
du fait des difficultés
d'accueil dans leur logement.

Pénurie grandissante

29,6% des assistantes
maternelles sont âgées de
plus de 55 ans
(CTG 2023-2027)

Seul le CLAS* (Contrat Local
d'Accompagnement à la
Scolarité) permet une **prise
en charge des enfants**
jusque 18h30. Cependant, ce
dispositif d'accompagnement
à la parentalité, cofinancé par
la CAF, n'est pas voué à
pallier l'absence de garderie.
Rien n'est proposé ni le
matin, ni l'après-midi, ni en
horaires atypiques : pas de
halte garderie, ni de service
périscolaire)

Des réseaux informels
d'entraide familiale ou entre
voisins existent.

**Le CLAS est un dispositif de soutien à
la parentalité qui vise à créer les
conditions favorables au
développement de l'enfant et à son
épanouissement dans son cadre
scolaire et aussi familial*

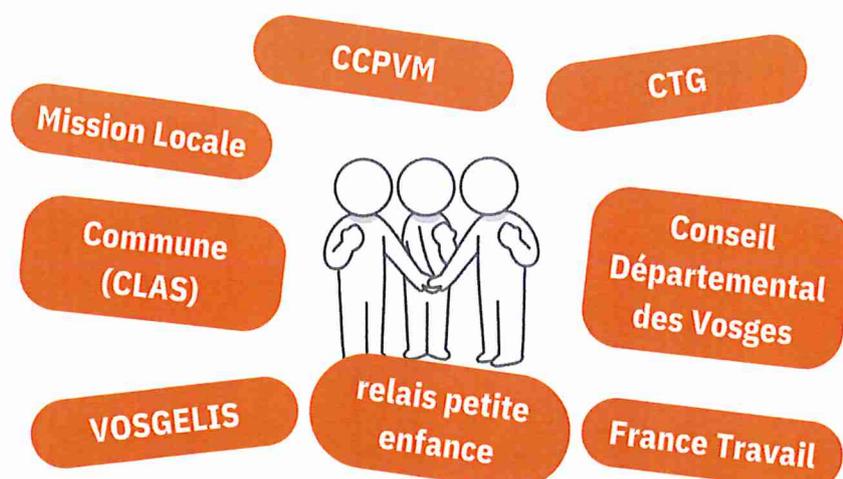
ENJEU

Lever un des obstacles à l'accès à l'emploi pour toutes et tous

Des ambitions partagées dans la CTG (Ambition 2 : Maintien et optimisation d'une offre de service de qualité sur le territoire) qui mentionnent entre autres de favoriser le recrutement de personnels qualifiés dans l'accueil de loisirs sans hébergements (ALSH), de favoriser la mutualisation des moyens entre organisateurs d'ACM et d'identifier les leviers d'attractivité de la filière animation.

Soutenir et promouvoir le métier d'Assistant Maternel et envisager la création d'une MAM (Maison d'Assistentes Maternelles) au Rhumont - possiblement sur le parc HLM - dans la mesure où cette initiative répondrait à un besoin avéré (des assistantes maternelles demandeuses). Dynamique à envisager via le relais petite enfance, futur guichet unique pour la petite enfance à l'échelle intercommunale.

Appuyer les réseaux informels d'entraide (appui logistique en rapport avec des besoins, des demandes...)



LES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES ET ÉCONOMIQUES

ENJEU

Dans le respect des habitants du Rhumont, de leur pouvoir d'achat, leur reste à charge, et leurs habitudes de vie, favoriser toute initiative en faveur d'une transition juste, respectueuse de la planète.

Au même titre que pour le reste du territoire, les impératifs de la transition écologique, économique et démocratique sont pris en compte dans les orientations de tous les acteurs concernés, quelles qu'en soient la nature et l'échelle.

Des initiatives appréciées des habitants (jardins partagés...) ont toute latitude pour être déployées plus largement encore.

Les signataires envisagent :

- d'en développer d'autres encore (stations recharge véhicules électriques...)
- d'inscrire le territoire dans une démarche de formation-action, aux côtés d'une dizaine de territoires politique de la ville en France, qui seront accompagnés par un consortium de structures nationales* en vue d'une meilleure articulation des politiques de transition et de la politique de la ville, afin de gagner en compétences et en efficacité en matière de "transitions justes"

*UNADEL (= Union Nationale des Acteurs du Développement Local)

IRDSU (= Inter-Réseaux des professionnels du Développement Social Urbain)

Fabrique des transitions

RN CRPV (= Réseau national des centres de ressources Politique de la ville)



MOBILISATION GÉNÉRALE

Les signataires du contrat de ville

Tous les acteurs locaux

Tous les contrats territoriaux (PCAET, PTRTE)

Des associations aux ministères publics

LES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES ET ÉCONOMIQUES INFRASTRUCTURES et LOGEMENTS



“des HLM
avec un esprit
de village”

ENJEU

Inscrire les impératifs de transition dans les investissements durables liés au Rhumont

100 % du parc HLM de VOSGELIS ont bénéficié de travaux de rénovation énergétique, de la mise en place de sites de compostage (un point à toutes les entrées d'immeubles).

Création de jardins partagés et de vergers... avec un parti pris qui favorise l'implication active des citoyens eux-mêmes (jardins, compost), avec mobilisation de l'ACR (= Association Culturelle du Rhumont).

Des animations et actions de sensibilisation aux gestes écoresponsables.

Le quartier de Remiremont le moins touché par la vacance, avec un taux à 1,8 % en 2024 (30 % dans les années 90).

Une réflexion est en cours autour d'outils d'amélioration de l'habitat au service des propriétaires du territoire.

Installer une chaufferie biomasse au cœur du quartier. Elle alimentera en énergie tous les logements collectifs du quartier, ainsi que plusieurs bâtiments publics du quartier (Belvédère, école, centre aquatique) et de la ville (hôpital, établissements scolaires, médiathèque, hôtel de ville...). L'impact économique de cette installation touchera directement les habitants du quartier, ce qui relève de la première nécessité vues les augmentations des tarifs de l'énergie, les problématiques liées au “reste à charge”.

A noter : les livraisons induites par l'installation de la chaufferie ont été pensées de sorte à ce qu'elle nuise le moins possible à la tranquillité publique. A ce jour, est estimé un passage par jour en pleine période hivernale, aucun passage de juin à septembre et un passage par semaine le reste de l'année.

Développer des outils, des dispositifs (tels que OPAH-RU) permettant aux propriétaires de procéder à des investissements d'amélioration de l'habitat privé.

Pour la gestion des eaux pluviales, il s'agira de mettre en place une solution vertueuse durable : déconnecter les eaux pluviales des toitures et voiries du réseau pour être rendues au sol (désengorgement du réseau communal...).

Une réflexion est engagée par le bailleur concernant la création d'un logement pédagogique sur le quartier.

Engager une réflexion autour de la problématique des encombrants auparavant assurée par la SICOVAD.

DDT

Vosgelis

Commune



CCPVM

PETR : programme LEADER
(Fiche actions n°3 : "Accompagnement des
transitions écologiques et énergétiques")

PCAET

PTRTE

ENJEU

Rendre le quotidien des habitants du Rhumont plus en phase avec :

- **un environnement riche en vivant (autre qu'humain)**
- **leurs propres capacités d'agir et d'être autonomes**

L'accès à la forêt voisine du Rhumont est peu mis en valeur (voire déprécié) depuis le quartier lui-même.

Suite aux démolitions d'immeubles de ces dernières années, des espaces et cheminements restent à aménager, ou rénover

Des "interventions nature" existent (assurées par les médiateurs, en accord avec le PRE, portées par les associations...)

Dans le cadre du programme "Petite Ville de Demain", réviser le plan des chemins de randonnées et balades en cohérence et en harmonie avec la proximité du quartier. L'articuler avec les autres cheminements, aménagements, liaisons... et favoriser ainsi :

- l'attrait pour ces espaces naturels
- l'accès à un environnement naturel ressourçant.
- la création de continuités de déplacements entre le centre-ville et ce qui l'entoure, les communes environnantes et différents espaces composant la ville (quartiers, centre-ville, espaces naturels)

Privilégier l'aménagement d'espaces verts et arborés sur les espaces laissés libres au coeur du Rhumont. Les travaux de construction et de rénovation étant terminés, Vosgelis envisage d'investir dans la résidentialisation, l'aménagement végétalisé des alentours du ban de commerce, favorisant ainsi la biodiversité et le bien-être des résidents.

Inciter les structures locales (école, associations, services municipaux, bailleur...) à développer autant que possible des interventions visant :

- des formes d'éducation et de familiarisation à l'environnement, au vivant (autre qu'humain) qui l'entoure.
- le développement d'ateliers de réparation (matériel, vélos, appareils divers) favorisant l'autonomie quotidienne

CCPVM

Vosgelis

Commune



PETR : programme LEADER
(Fiche actions n°2 : "Préservation et valorisation des ressources naturelles et patrimoniales")

Éducation Nationale

LES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES ET ÉCONOMIQUES MOBILITÉS



*"Pour descendre, à pied ou à vélo, ça va ;
mais pour remonter, avec les courses, les
enfants, la poussette... c'est impossible"*

ENJEU

En plus de réduire les difficultés à la mobilité, les signataires s'engagent à favoriser le développement des mobilités les plus accessibles et efficaces pour les habitants du Rhumont, et les moins impactantes pour la planète.

Pas de ligne de bus régulière,
mais à noter néanmoins
l'existence de :

- une navette sociale communale
- du transport d'enfants à certaines activités de loisirs
- un arrêt de bus inutilisé à proximité de la piscine

Aucune borne de recharges
électriques sur le quartier

Un parc de vélos électriques
"en dormance" sur le quartier

Optimiser les modalités de fonctionnement de la "navette sociale" : extension de son périmètre géographique hors de la seule commune de Remiremont ; adaptation du cadencement aux besoins de la population ; mise en adéquation de certaines correspondances (bus/TER).

Installer des bornes de recharges électriques pour voitures et vélos, d'abris à vélos sécurisés près des espaces d'habitation.

Remettre en place le service de mise à disposition de vélos électriques sur le quartier

Initier des ateliers de réparation de modes de transports doux : vélos, trottinettes...

(cf partie "plein emploi - mobilités")

CCPVM (mobilité, CTG)

Commune

Vosgelis

APS Vosges

Mobilibre



PETR Programme

LEADER :

(Fiche actions n°3 :
"Accompagnement des
transitions écologiques et
énergétiques")

ÉMANCIPATION POUR TOUS

8% de la population du Rhumont couverte par l'AAH
contre 4% à l'échelle
de la commune de Remiremont

L'isolement est prégnant, et s'articule aux problématiques de vieillissement, d'addictions, de mal-être des habitants du Rhumont.

367 foyers allocataires CAF
dont :

--> **54% des habitants** sont considérés comme **isolés**

--> **17% de familles monoparentales** :
principalement des **mères** en difficultés éducatives et organisationnelles
(données 2023)

Des structures locales enclines aux démarches d'"aller-vers"

"Pause café" assurée tous les mercredis matin en même temps que la permanence de la CAF, Mission locale, conseiller numérique, est un des dispositifs, fort apprécié des habitants, qui tente de répondre à ces enjeux d'éloignement. Tous les 15 jours, un élu de la Commune est présent pour échanger avec les habitants de façon privilégiée.

des dispositifs multiples déployés sur le quartier :
« quartiers d'été », « explore l'Europe » et « colos apprenantes »

"Je suis maman seule avec mes trois enfants, je n'ai pas de voiture...le samedi on est tellement loin de tout que je ne peux même pas proposer à mes enfants d'aller faire un tour, d'aller manger au macdo, c'est trop loin, c'est la routine... on ne vit pas grand chose, on tourne en rond"

"C'est mieux quand on est dans le quartier du rhumont que quand on le regarde de l'extérieur"



" Il y a beaucoup de souffrance invisible, de nombreuses femmes fraîchement arrivées sur le quartier, monoparentales qui ne parlent pas français, qui se sentent très isolées, seules, qui s'oublent"

ENJEUX

Promouvoir l'accès au savoir et à l'éducation, l'accès aux soins et à la santé, l'accès à la culture, au sport, au loisir.

Dans ce cadre, soutenir l'enfance et la jeunesse, bien entendu. Mais l'attention à porter aux adultes, aux parents, aux plus âgés est tout autant primordiale.



MOBILISATION GÉNÉRALE

Les signataires du contrat de ville
Tous les acteurs locaux
Tous les contrats territoriaux
Des associations locales aux Ministères publics

ÉMANCIPATION POUR TOUS ÉDUCATION, SPORT, CULTURE, SANTÉ

Éducation :

- Dans le cadre du PRE* (Programme Réussite Éducative), en 2023 :
- 97 enfants de 2 à 17 ans "en parcours" (103 en 2024)
 - 21 enfants en cours de français renforcé
 - 15 jeunes suivis en CLAS

Dans le cadre du PRE et du CLAS : école ouverte à 10 parents, ateliers créatifs et d'échanges avec les enfants...

Des familles en difficulté (isolement, langue étrangère) coopératives, adhérentes et confiantes vis-à-vis des dispositifs proposés.

Le réseau parentalité de Remiremont et ses Vallées (42 structures) met en œuvre des actions partenariales à destination des familles.

Sport/culture :

Une offre assurée par de nombreux acteurs : le CTPS (Association Culture, Théâtre, Peinture, Sculpture), Rhumont Harmonie, le Centre social, PACCT (= Partenariat des Acteurs Culturels Citoyens et Territoriaux) pour la maison des cultures, le club de tennis (qui propose une offre complètement gratuite), APS Vosges, ACR, Vivr' en jeux (ludothèque), CDVBB, mouv truck, TROC...

La mobilisation citoyenne à travers le tissu associatif local contribue dans le même temps à cette émancipation de la population (cours de français FLI/FLE, par exemple).

Santé :

Problématique d'accès aux soins sur le département

"Une dizaine d'enfants sont inscrits au club [de tennis], et c'est vraiment parce qu'ils aiment ça !"

"Nous sommes souvent dénigrés, même par des structures du quartier"



"On est un petit quartier, on a des habitants et des associations très investies"

ENJEU

Favoriser l'accès de tous, à toutes formes d'éducation et d'émancipation

Faire perdurer les efforts en matière éducative, certes, mais aussi en termes d'accompagnement à la parentalité :

- Pérenniser l'existant : le PRE, le CLAS, les cordées de la réussite. Favoriser la création d'articulation et de synergie entre ces trois dispositifs.
- Poursuivre les actions favorisant l'association des parents déployées dans le cadre du CLAS, PRE et cordées de la réussite

Faire perdurer les efforts en matière d'accès aux savoirs de bases, au sport, à la culture et aux loisirs, à la santé physique et psychique (maternité menacée de fermeture, manque de médecins généralistes et de spécialistes...) non seulement pour les enfants et les jeunes, mais pour la population du quartier dans son ensemble. Par exemple, dès 2024, initiation d'une nouvelle activité dans le cadre des quartiers d'été, en partenariat avec la FNTEQ (Fédération Nationale du Teqball).

Assurer une meilleure coordination et communication entre acteurs sportifs et culturels existants pour tendre vers une offre mieux coordonnée, la mutualisation des ressources, des forces (cf. Partie Gouvernance).

Dans la même idée, pérenniser les partenariats entre structures opérant sur le quartier et sur le territoire (exemple : partenariat médiathèque/Vivre en jeux ; école de musique et le centre social...)

Sensibiliser et informer les parents sur les gestes de premières nécessités, en organisant, par exemple, l'entraide entre parents (ateliers d'échanges de pratiques et/ou en présence d'une puéricultrice).

Incarner l'attachement aux valeurs républicaines de lutte contre les discriminations et pour l'égalité de traitement (étrangers, femmes-hommes, jeunes et personnes âgées, personnes handicapées...) dans la recherche de mixité des publics visés, touchés, dans les démarches relevant de "l'aller vers" et du "faire et construire avec".

Micro-Folie

Relais Petite
Enfance

Commune

PRE

CTEAC

Education nationale



CLAS

ARS

CLS

CTG

CAF

*PRE = Dispositif qui vise à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par des jeunes en milieu scolaire

ÉMANCIPATION POUR TOUS ÉQUIPEMENTS, AMÉNAGEMENTS

Les associations et équipements sportifs et culturels agissant sur le quartier ou à proximité sont déjà nombreux (deux terrains de sport, une salle de sport, un centre aquatique, un stade VTT, un city stade... terrains de tennis couverts et centre équestre ; médiathèque). A noter toutefois l'absence de gymnase sur le quartier.

De plus, le quartier se situe à proximité d'espaces naturels : Fort du Parmont et forêt sont voisins du Rhumont.

Il est regretté par beaucoup (habitants et acteurs) qu'aucune signalétique "digne de ce nom" ne soit déployée dans le quartier

Certaines associations regrettent que l'accès aux espaces du Belvédère leur soit inéquitablement accordé.

Parmi les aménagements extérieurs, les habitants apprécient le déploiement des jardins partagés, ainsi que la propreté apportée grâce à la gestion quotidienne.

Une aire de jeux en bois nouvellement construite et inaugurée le 24 juin 2024.



"Il faut faire monter la culture au quartier"

"Ce bâtiment-là, c'est pour des réunions principalement, il n'est pas ouvert"

ENJEU

Rendre palpable, visible, évident, le souci de l'émancipation de chacun, au travers de la qualité des aménagements existants, et de l'accessibilité des équipements rendue possible pour tous

Favoriser une meilleure identification et signalisation visuelle des principaux services sur le quartier (ex : Belvédère, APS Vosges, Régie de quartier, école...)

Maintenir un effort dans la réfection (parfois la création) de bancs, poubelles et escaliers qui jalonnent le quartier.

Organiser la mise à disposition des locaux disponibles sur le quartier de telle sorte que leur accès soit simple et équitablement partagé aux collectifs (associatifs, voire informels) du quartier (approche initiée dès le 1er semestre 2024).

Engager une réflexion collective relative au devenir du gymnase qui n'est plus aux normes (et qui est aujourd'hui utilisé pour des pratiques culturelles essentiellement) en vue d'imaginer la création d'un lieu s'apparentant à une maison de quartier, à usages multiples, flexibles, à destination des habitants, école, et associations locales. L'absence de gymnase au sein du quartier complique la pratique du sport scolaire et l'accès aux clubs sportifs et associations.

Associations
locales



Commune

Vosgelis

ÉMANCIPATION POUR TOUS AGENTS DE MÉDIATION, CENTRE SOCIAL



“Les agents de médiation, c’est super, mais on ne comprend pas toujours c’est quoi leur mission”

Seule une partie des activités du centre social sont déployées à destination du Rhumont.

Trois adultes relais de l’AUCSR (= Association des Usagers du Centre Social du Rhumont) et quatre agents de proximité de Vosgelis (une permanence ouverte trois jours par semaine) sont en action permanente sur ce quartier. Leurs missions sont différemment appréhendées d’une structure à l’autre, et différemment comprises selon les habitants rencontrés.

Les médiateurs sont les garants d’une communication efficace sur le quartier.

Une soirée jeunes organisée avec un réel succès en 2023.

ENJEU

Assurer une présence de proximité au quotidien, qui incarne le souci de l’écoute des habitants, de leur mise en relation, du soin dont ils ont le plus grand besoin.

Porter un travail d’information et de clarification relatif à l’objet des interventions de ces agents de proximité, de leurs objectifs propres et missions respectives.

Engager une réflexion en vue de la création d’un nouvel agent de médiation “santé”, dont le manque a été évoqué par certains acteurs locaux, en lien avec les phénomènes repérés d’isolement social.

Envisager la “réintégration” du centre social au cœur du quartier.

Renforcer le rôle de fédérateur du centre social, de coordinateur d’événements tels que la fête de quartier, par exemple.

Réitérer des soirées jeunes permettant d’échanger et partager, de se détendre et se projeter.

Etat

Conseil Citoyen

AUCSR



Commune

Vosgelis

ÉMANCIPATION POUR TOUS COMMERCES

L'absence totale de commerce de proximité est regrettée par les habitants.

La dernière épicerie "vivote", et son responsable n'est plus en mesure de maintenir une activité régulière.

Deux supermarchés (pas "discount") proposent la livraison à domicile sur le territoire de Remiremont

Dans le même temps, des demandes d'espaces de convivialité (café associatif, lieu pour ateliers de cuisine,...) croisent d'autres suggestions de producteurs locaux de développer une activité commerciale alternative sur le quartier. par exemple, "les paniers de Nico" - financé dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté - propose déjà des paniers de fruits et légumes bio au prix de 5 €

"il n'existe même pas un dépôt de pain sur le quartier. J'en ai déjà parlé à plusieurs reprises"



"S'il faut participer et s'investir, moi, je suis prête !"

ENJEU

Assurer la présence et la viabilité de services commerciaux répondant aux besoins quotidiens des habitants du quartier.

Reconnaître les difficultés liées à cette situation (absence de service, taille critique du quartier rendant improbable la viabilité d'un commerce de proximité...)

Initier une dynamique nouvelle mêlant activité économique, implication citoyenne, intervention de la puissance publique en vue de contribuer à la renaissance d'une épicerie de quartier. Son fonctionnement pourrait s'inspirer de pratiques observées ici et là en France, en rural comme en milieu urbain. Citons à titre d'exemples : Bouge ton coq, VRAC (= Vers un Réseau d'Achat Commun), Emplettes et Cagettes, AMAP solidaire...

En attendant l'éventuelle création d'un nouveau commerce (quelle qu'en soit sa forme), envisager quelques "services minimum", tels que la création d'un dépôt de pain, par exemple.

Programme LEADER :
(Fiche actions n°1 : "Allier mobilités alternatives et développement des proximités afin de désenclaver les territoires")

Commune

Développement économique de la CCPVM

Vogelis



Conseil Régional

SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE



“Des jeunes traînent, mais voilà, quoi”

ENJEUX

Maintenir un niveau de faible délinquance
Valoriser le sentiment de sécurité sur ce quartier

Aucune plainte en 2023 concernant les MNA (= Mineurs Non Accompagnés) habitant en nombre sur ce quartier

Les activités de la FMS (= Fédération Médico-Sociale) liées aux problématiques de protection de l'enfance ne concernent que très peu de familles du quartier

Quelques phénomènes de trafic de drogues repérés en bas de certains bâtiments.

Des incivilités pénibles au quotidien

Des chantiers éducatifs sur mesure existent

Même si les problématiques sécuritaires ne semblent pas très prégnantes sur le quartier, maintenir cet état de fait par une présence d'agents de médiation qui favorise l'attention, la veille, et le maintien de liens sociaux.

Dans le cadre de la CTG (= Convention Territoriale Globale), mettre en route un CISPD (= Centre Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), et une réflexion partagée dans ce domaine pour prévenir toute dérive possible.

Procureur de la République

CISPD

CD88

CTG



CCPVM

Commune

MOBILISATION DU DROIT COMMUN



“Ce n’est pas aux papis-mamies de Remiremont qui reçoivent leurs petits enfants durant les vacances de bénéficier des aides liées à la politique de la ville”

ENJEU

Rappeler ici que les crédits de la politique de la ville (BOP 147) ne constituent qu’un complément aux crédits dits de droit commun. Autrement dit, ils ne s’y substituent pas.

Pluri-annualiser les engagements financiers des partenaires signataires dudit contrat de ville pour permettre aux structures bénéficiaires de gagner en visibilité et en sérénité dans leur fonctionnement.

Dans la mesure du possible, articuler au mieux ce contrat de ville et les différents contrats-cadre territoriaux signés par la commune et/ou la CCPVM et/ou l’Etat. Les différentes politiques publiques impactant le Rhumont devront se développer en cohérence avec ce contrat, quelles que soient la nature de leur mobilisation, l’ampleur des efforts consentis, ou leur impact visé pour le quartier du Rhumont et au-delà. Il en va ainsi du Pacte des Solidarités (cf annexe du contrat) qui vise à prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l’enfance, amplifier la politique d’accès à l’emploi pour tous, lutter contre la grande exclusion grâce à l’accès aux droits, et construire une transition écologique solidaire.

Faire connaître les limites géographiques administratives du QPV (plan et liste des rues) aux acteurs associatifs, clubs sportifs, structures culturelles et de loisirs, afin de leur faciliter la quantification des usagers et adhérents issus du QPV. Dans le même sens, le contrat de ville s’articulera avec les périmètres d’intervention des opérateurs de l’Etat (missions locales, France Travail, Les entreprises s’engagent (=LESE/PAQTE) (cf annexe du contrat), les bailleurs sociaux et les moyens mobilisés par la Taxe Foncière pour la Propriété Bâtie (=TFPB) (cf annexe du contrat).

Il est ici précisé que les orientations de certains partenaires signataires figurent en annexes du présent contrat. Les Conventions Interministérielles d’Objectifs signées entre l’ANCT et respectivement l’ANAH, l’ANDEME et l’ANRU, en cours de signature, y seront ajoutées une fois finalisées.

L’intervention de la puissance publique sur ce quartier est forte et conséquente.

Les crédits politique de la ville ne constituent qu’une plus-value (notable, certes) à cette intervention dite de droit commun.

Le manque de visibilité à moyen terme des financements politique de la ville contribue à la fragilisation des associations locales



MOBILISATION GÉNÉRALE

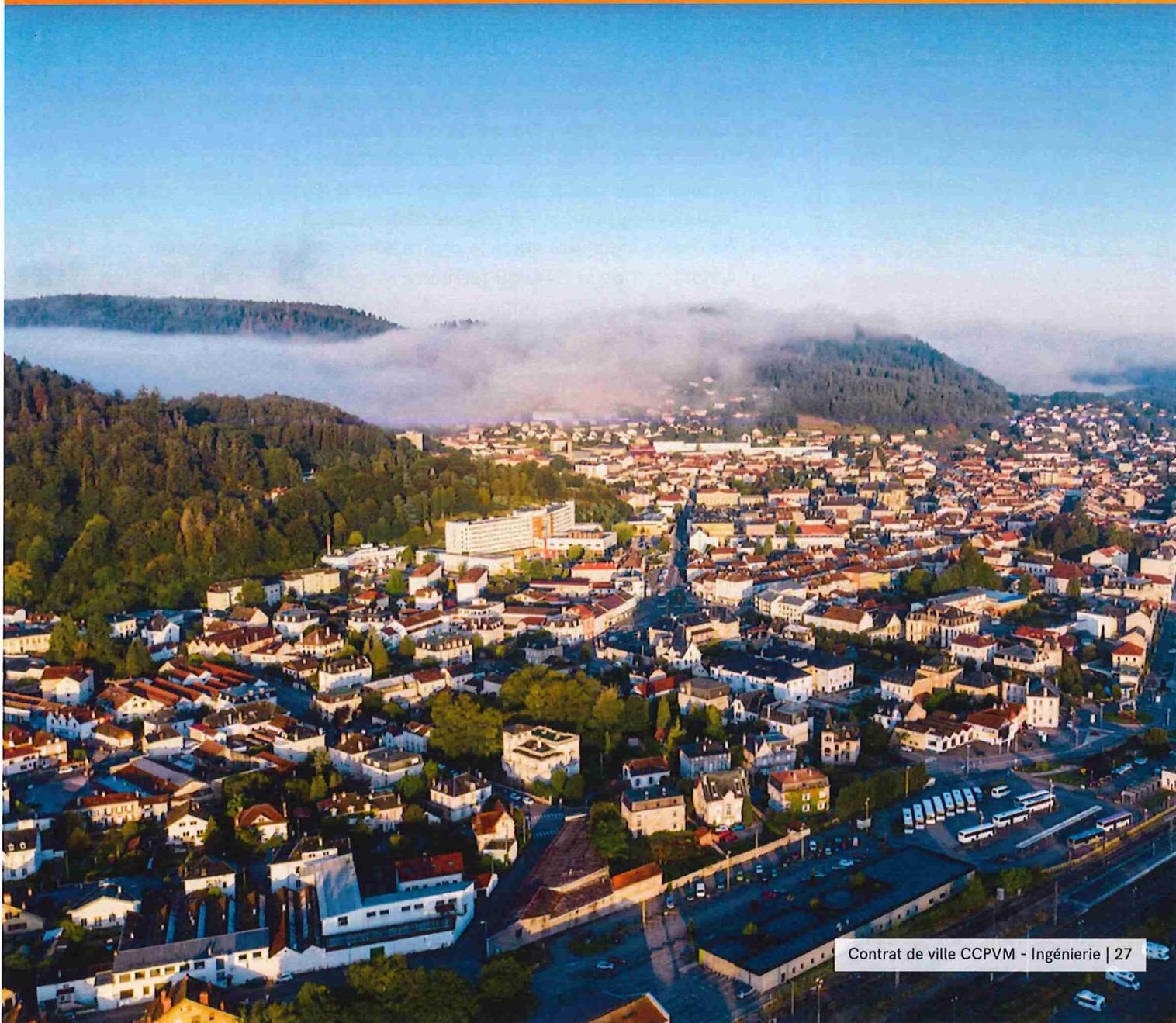
Les signataires du contrat de ville

Tous les acteurs locaux

Tous les contrats territoriaux

Des associations locales aux Ministères publics

LES MODALITÉS DE GOUVERNANCE DE LA CONTRACTUALISATION



INGENIERIE ET GOUVERNANCE (1)



« On parle de la politique de la ville en COTECH et en COPIL. C'est un peu court ; on y rencontre les partenaires qu'on ne voit pas le reste de l'année »

ENJEUX

**Faire vivre ce contrat et animer la politique de la ville sur ce territoire
Favoriser les dynamiques coopératives, les initiatives partenariales,
une certaine cohérence globale dans les interventions**

Pour mener à bien leur mission, pour fixer ensemble les horizons possibles, gagner en cohésion sur les appels à projets, préparer ou réviser les projets partagés (quartiers d'été...), les correspondants évoqués plus haut ont la possibilité :

- De créer des groupes de travail composés des partenaires concernés
- D'organiser des réunions de concertation et de travail avec les habitants (exclusivement ou pas), des entretiens d'acteurs...
- De s'inspirer des pratiques locales qui semblent faire leurs preuves :
 - Réseau parentalité qui apparaît comme performant et ressourçant (son développement est évoqué dans la CTG)
 - Échanges mensuels entre le centre social et le bailleur social
 - Ambition 1 de la CTG du territoire (Axe 2 "développer le lien entre les acteurs de la petite-enfance, enfance-jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale)...")

Envisager des temps d'échanges qui favoriseraient le partage de compétences (méthodologie de projet, recherches de financements...) pour les associations composées essentiellement de bénévoles.

Envisager un ancrage physique (même partiel) de la cheffe de projet dans le quartier du Rhumont pour sa bonne identification et affirmation comme ressource au service des acteurs locaux, des partenaires, des élus, des habitants.

Valoriser, essayer, ancrer dans les habitudes des initiatives telles que l'opération "découvrons-nous", et d'autres actions partenariales qui semblent recueillir l'assentiment général.

L'État, la CCPVM et la commune, chacun pour ce qui le concerne, comptent des correspondants chargés de piloter la démarche d'animation du contrat de ville au fil des années et des différentes étapes de ce contrat, à savoir :

- Un chargé de projet pour la CCPVM et la Commune
- Un délégué du Préfet en binôme opérationnel avec un chargé de mission et le service Politiques Transversales et Contractuelles de la DDETSPP, pour le suivi et la coordination du contrat de ville et de ses annexes

Actuellement, la personne en charge de la politique de la ville au sein de la CCPVM a aussi la responsabilité de la CTG, ce qui est de nature à faciliter l'articulation des politiques publiques sur ce territoire.

L'équipe-projet est en charge de la préparation des décisions du comité de pilotage, composé, lui, des représentants des signataires du contrat de ville. Ce COPIL est ouvert à tout acteur invité à y participer.

Pour les accompagner en 2024, la CCPVM a choisi de s'appuyer sur l'intervention de l'association Citoyens & Territoires Grand Est, déjà impliquée dans la concertation citoyenne sur le quartier depuis 2023.



MOBILISATION GÉNÉRALE

Les signataires du contrat de ville
Tous les acteurs locaux
Tous les contrats territoriaux
Des associations locales aux Ministères publics

« Viser 1 projet qui marche bien plutôt que 4 ou 5 qui vivent »



ENJEUX

**Faire vivre ce contrat et animer la politique de la ville sur ce territoire
Favoriser les dynamiques coopératives, les initiatives partenariales,
une certaine cohérence globale dans les interventions**

La circulaire du 4 janvier 2024, "prochaine génération des contrats de ville : engagements quartiers 2030", porte en partie sur la gouvernance de la politique de la ville. Elle précise ce qui suit :

- L'Etat et l'EPCI (détenteur de la compétence "politique de la ville") exercent la fonction de coordonnateur et sont garants de la bonne articulation entre le contrat de ville et les contrats globaux signés à l'échelle du territoire.
- Le rôle du Maire de la commune est renforcé. Il doit être associé dans le pilotage, la coordination du contrat de ville et dans la programmation des crédits affectés.
- Il sera organisé annuellement une réunion avant le lancement de l'Appel à Projet avec l'ensemble des acteurs locaux, afin de suivre l'avancée du contrat de ville et coordonner les actions des différents partenaires
- Les différentes instances de gouvernance (COTECH et COPIL Programmation, TFPB, PRE, ...) pourront être fusionnées afin de répondre à une logique de simplification et de mobilisation de l'ensemble des programmes et dispositifs, en coordination avec les autres gouvernances associées
- L'organisation des comités thématiques (par axes d'intervention prioritaires de la politique de la ville) permettra de suivre et d'évaluer le contrat de ville.



MOBILISATION GÉNÉRALE

Les signataires du contrat de ville

Tous les acteurs locaux

Tous les contrats territoriaux

Des associations locales aux Ministères publics

PARTICIPATION DES HABITANTS

“Les gens qui ne viennent pas, ça peut se comprendre, ils ont déjà tellement de choses à gérer au quotidien qu'ils n'ont pas le temps de gérer toute la négativité partagée lors des conseils”



« Ils ont l'impression de se faire avoir par “la ville du bas” et les institutions, mais c'est une méfiance qui traîne depuis très longtemps (...). Cela freine certaines volontés positives qui n'iraient pas jusqu'au conflit ni à l'affront”

ENJEU

Installer la concertation citoyenne comme référence pour les partenaires et acteurs concernés tout au long des six années du contrat de ville

Le conseil citoyen est un des rares (le seul dans les Vosges ?) à perdurer, à être actif et source de propositions pour des projets concernant le Rhumont.

Une mobilisation citoyenne effective, avec des habitants impliqués. Cette dynamique reconnue par tous ne va pas sans susciter quelques tensions, parfois liées aux divergences de points de vue entre acteurs et habitants.

mobilisation du FPH (= Fonds de Participation des Habitants) pour la réalisation d'actions initiées par les habitants eux-mêmes (le FPH est abondé par l'Etat)

Tendre vers des modalités de co-construction, voire, dans la mesure du possible, de co-décision vis-à-vis des différentes étapes et facettes du contrat.

Appréhender les divergences apparentes comme autant d'opportunités de mieux se comprendre et mieux se (re)connaître, de mieux coopérer, de mieux vivre et travailler ensemble.

Les formes et modalités de la concertation citoyenne peuvent évoluer et se diversifier à partir de l'existant. Ainsi :

- Restructurer le FPH (un document cadre, un montant maximum, un bilan annuel en COPIL...), et envisager son pluri-financement.
- Renforcer la représentation des habitants, hors mandat associatif, au sein d'instances telles que le conseil citoyen, par exemple)
- Diversifier les formes de réunions publiques : tables de quartier, ateliers de travail, commissions thématiques... autant d'occasions de co-écrire le contrat de ville, de le réviser, de l'évaluer, de l'amender collectivement...
- Redéfinir les complémentarités entre les collectivités, le conseil citoyen, le centre social et d'autres structures associatives à l'aune :
 - De modalités de pilotage qui peuvent évoluer
 - D'une participation citoyenne à favoriser
 - D'une confiance réciproque à renouer
 - D'interactions fructueuses à développer
 - Et, enfin, d'une implication citoyenne plus déterminante dans les choix d'actions opérées pour le quartier.
- Impliquer les habitants, les jeunes et moins jeunes dans les actions de formation (LCD, VRL...) proposées aux acteurs
- Appuyer la cheffe de projet par l'ingénierie de communication des acteurs publics locaux (le bailleur, les collectivités)

SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE



“C’est bien beau tout ça, mais on se demande bien à quoi ça sert, franchement”

ENJEUX

**Evaluer de manière collégiale le contrat de ville
Faire évoluer ses instances en fonction des besoins**

L'équipe projet anime des comités techniques et des comités de pilotage déjà existants :

- COTECH/COFIL des programmations politique de la ville
- COTECH/COFIL TFPB
- COTECH/COFIL PRE

Des liens existent avec les COTECH et COFIL d'autres politiques publiques telles :
(FIPDR, MILDECA, DILCRAH, FDVA, PARENTALITE, CLAS, SOLIDARITE, INTEGRATION, DROITS DES FEMMES...°

Les signataires de ce contrat de ville se fixent pour ambition, d'ici 2030, d'atteindre les objectifs suivants :

Réduction des écarts statistiques les plus criants entre le Rhumont et les territoires qui l'englobent (commune et CCPVM) :

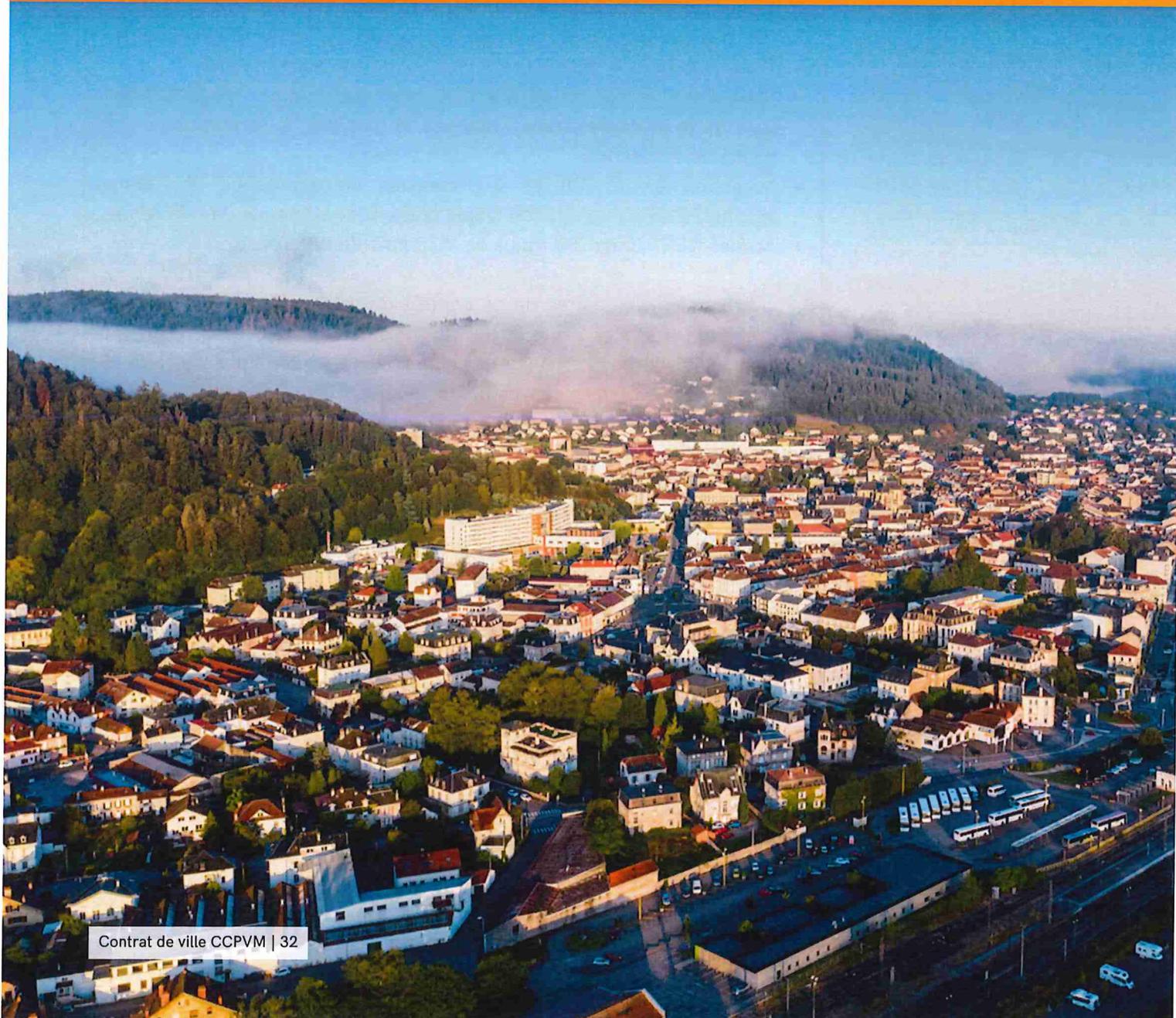
- Part des ménages imposés (page 8) : aujourd'hui du simple au double
- Taux de pauvreté (page 8) : aujourd'hui du simple au double
- Taux d'emploi des 15-64 ans dont celui des femmes (page 11) et le suivi de la levée des freins, tels que la mobilité, la formation... : 20 points de différence
- Accession à un CDI et aux contrats en alternance des jeunes accompagnés par la mission locale (page 13) : 10 points de différence
- Jeunes NEET (page 14) : plus de 10 points de différence

Par ailleurs, les signataires de ce contrat de ville s'engagent à identifier d'autres indicateurs de réussite qui seront mobilisés "au fil de l'eau" tout au long de la durée de ce contrat, de 2025 à 2030. Pour ce faire, ils s'accordent à favoriser, dès la fin de l'année 2024, l'évaluation de ce contrat selon des modalités qui soient :

- **participatives** : en ce sens, les habitants, les collectifs citoyens, les associations locales seront parties prenantes de l'évaluation
- **coopératives** : en ce sens, les partenaires signataires s'engagent, dans le respect des règles en vigueur (confidentialité...), à partager largement leurs données disponibles, qu'elles soient de nature quantitative ou qualitative.
- **circonscrites au territoire administratif du QPV**, permettant toutes comparaisons souhaitées entre les caractéristiques du Rhumont (défini à la rue près) et celles des territoires qui le contiennent (Commune, CCPVM, PETR, département).
- **annexées au contrat de ville** : chaque année, le contrat de ville sera annexé des fruits de ces travaux d'évaluation menés

Nota bene : Les missions et défis portés par le PETR sont complémentaires avec ceux des partenaires de la Politique de la ville. A ce titre, la présence du PETR parmi les signataires du contrat de ville serait pertinente à moyen terme.

SIGNATURES



SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE EN DATE DU 9 JUILLET 2024

Valérie MICHEL-MOREAUX, Préfète des Vosges



Catherine LOUIS, Présidente de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales



Jean-Benoît TISSERAND, Maire de la Commune de Remiremont



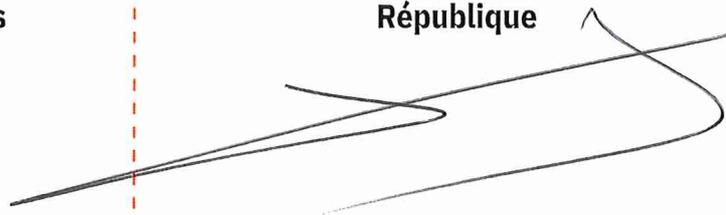
Franck LEROY, Président du Conseil Régional du Grand Est



François VANNSON, Président du Conseil Départemental des Vosges



Frédéric NAHON, Procureur de la République



Jean-Luc KIENTZ, Directeur Territorial de France Travail



Po

Richard LAGANIER, Recteur d'Académie de Nancy-Metz, représenté par Valérie DAUTRESME, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale des Vosges



SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE EN DATE DU 9 JUILLET 2024

**Fabrice BARBE, Directeur Général de
Vogelis**

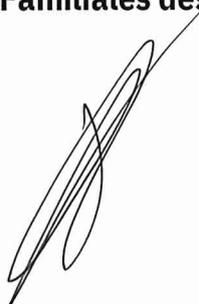


**Magali DEBATTE, Directrice Régionale de
la Caisse des Dépôts du Grand Est**

MD



**Rémy POSTEAU, Directeur de la Caisse
d'Allocations Familiales des Vosges**



**Christelle RATIGNER-CARBONNEIL,
Directrice Générale de l'Agence Régionale
de Santé du Grand Est**



Philippe FLEURENTIN, Président de BPI



**Yannick TRIBOULOT, Leader de "Les
Entreprises s'engagent pour les
Quartiers"**



**Gérard CLAUDEL, Président de la
Chambre du Commerce et de l'Industrie
des Vosges**



**Christophe RICHARD, Président de la
Chambre des Métiers et de l'Artisanat
des Vosges**



SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE EN DATE DU 9 JUILLET 2024

ANNEXES

1- CONTRIBUTION DE LA RÉGION GRAND EST AUX NOUVEAUX CONTRATS DE VILLE
"ENGAGEMENT QUARTIERS 2030"

2- MESURES FISCALES EN QPV - L'ABATTEMENT DE TFPB POUR LES ORGANISMES HLM

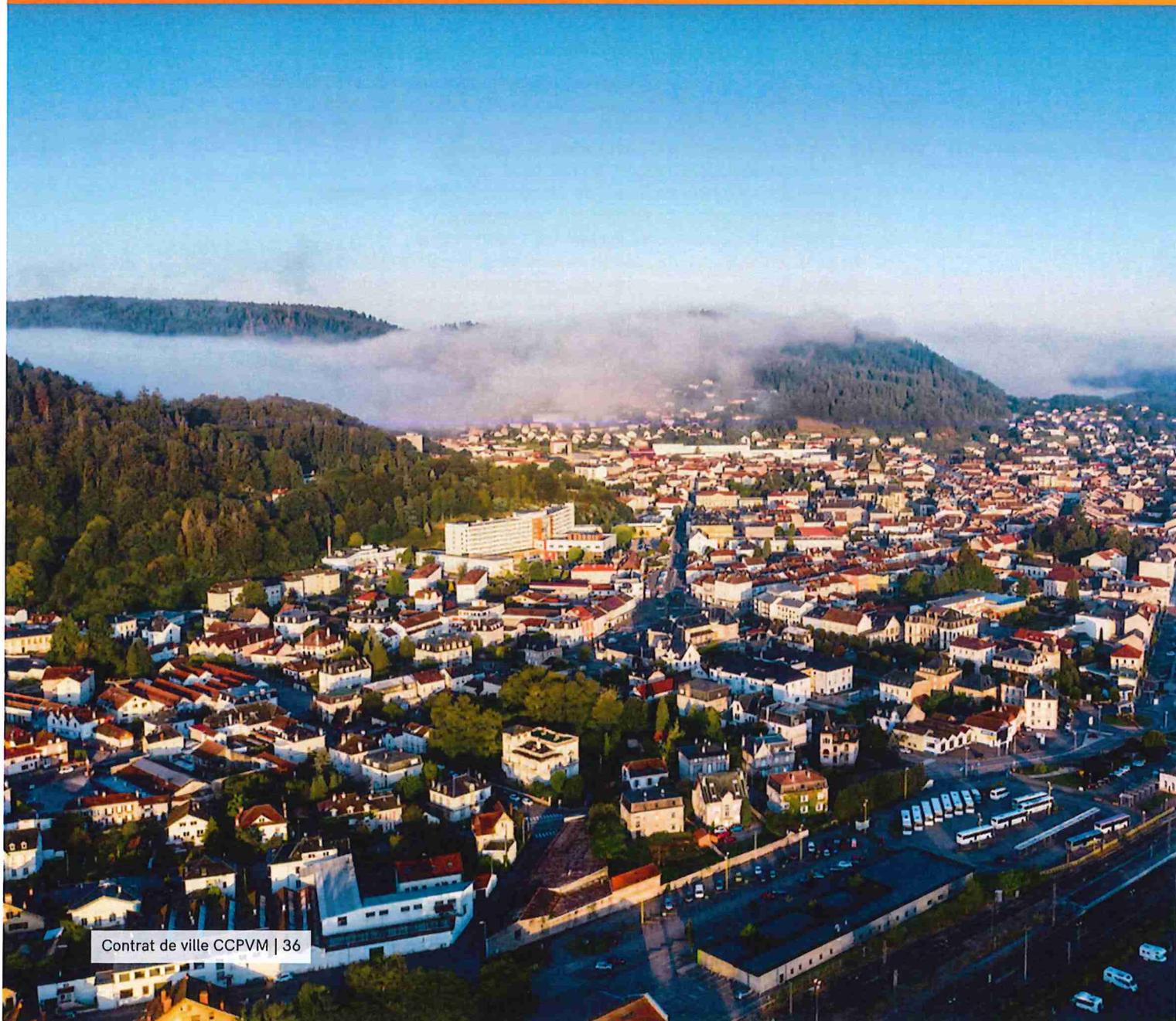
3- LES ENTREPRISES S'ENGAGENT

4- SYNTHÈSE DU PACTE DES SOLIDARITÉS

5- CARTE DE LA PAUVRETE DANS LES VOSGES

6- ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE 2014-2022 : LES RECOMMANDATIONS

7- TABLEAU PRÉVISIONNEL 2024 DE PRÉSENTATION DES PROGRAMMES D'ACTIONS LIÉS À L'ABATTEMENT DE TFPB



ANNEXES

1- CONTRIBUTION DE LA RÉGION GRAND EST AUX NOUVEAUX CONTRATS DE VILLE "ENGAGEMENT QUARTIERS 2030"



ANNEXE 1

Contribution de la Région Grand Est aux nouveaux contrats de ville "Engagement quartiers 2030"

Animée par le souci de la cohésion territoriale, la Région apportera son concours au contrat de ville en venant en appui aux actions visant à réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La Région s'engage :

- A mobiliser ses dispositifs de droit commun, dans la limite des crédits votés et dans le respect des critères d'éligibilité propre à chaque dispositif, pour soutenir la réalisation des actions inscrites dans le contrat de ville et rejoignant ses priorités. Les politiques suivantes pourront être mobilisées en particulier :
 - o La politique régionale de formation professionnelle ;
 - o La politique régionale en faveur de l'économie sociale et solidaire ;
 - o La politique régionale de soutien aux associations ;
 - o La politique régionale de développement économique ;
 - o La politique régionale de soutien aux investissements au titre du renouvellement urbain durable dans les quartiers Politique de la ville d'intérêt régional préférentiellement, et les autres QPV hors NPNRU d'intérêt national ;
 - o Les politiques régionales de soutien à la rénovation énergétique des bâtiments publics, privés et des bailleurs et de soutien à la mise en place d'énergies renouvelables ;
 - o Les politiques régionales en faveur des mobilités ;
 - o Les politiques régionales en faveur de la jeunesse.
- A mobiliser les fonds européens dont elle est autorité de gestion sous réserve d'éligibilité des actions ;
- A rechercher la meilleure articulation avec les politiques publiques dont la Région est partie prenante et, en particulier, les pactes territoriaux pour la réussite de la transition écologique (PTRTE), l'équivalent des contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE) au niveau régional, et leurs déclinaisons.

La Région prendra position sur une éventuelle aide financière aux projets tels que décrits dans le contrat de ville après dépôt d'un dossier complet dans les délais de dépôt et via les téléservices dédiés, instruction de ce dossier selon les règlements d'intervention en vigueur et vote de la Commission permanente.



Direction générale
des collectivités locales

Loi de finances pour 2024 - Les mesures fiscales en QPV

L'abattement de TFPB pour les organismes HLM en quartier prioritaire

L'article 1388 bis du code général des impôts prévoit que les logements locatifs sociaux des organismes HLM bénéficient d'un abattement de TFPB de 30 % s'ils sont situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. Cet abattement s'applique aux impositions établies au titre des années 2016 à 2024, pour les conventions déjà signées depuis 2016, y compris donc pour des quartiers prioritaires de la politique de la ville qui ne le seraient plus à partir du 1^{er} janvier 2024 à la condition qu'elles n'aient pas été dénoncées. Ainsi, pour la seule imposition perçue au titre de l'année 2024, les conventions signées antérieurement, pour autant qu'elles n'aient pas été dénoncées dans l'intervalle, continuent de produire automatiquement leur effet pour les mêmes logements concernés, sans qu'il soit nécessaire de proroger les conventions pour une nouvelle année et indépendamment de leur maintien ou non dans le périmètre d'un QPV selon la nouvelle cartographie.

Un avantage fiscal accordé en contrepartie d'une qualité de service renforcée et d'une amélioration de la qualité de vie urbaine

En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à atteindre un même niveau de qualité de service que dans le reste de leur parc, en y renforçant leurs interventions au moyen notamment d'actions de gestion urbaine de proximité, contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie et à la participation des locataires.

Ces contreparties sont formalisées par la signature d'une convention entre le bailleur, la commune, l'établissement public de coopération intercommunale et le représentant de l'État dans le département (convention dite d'utilisation de l'abattement de la TFPB), obligatoire pour pouvoir bénéficier de l'abattement.

Les orientations de la convention doivent se traduire par des programmes d'actions triennaux qualitatifs et chiffrés, pour lesquels un suivi renforcé est réalisé. Ainsi, les organismes concernés transmettent annuellement aux signataires des contrats de ville et au conseil citoyen les documents justifiant de leurs actions.

Les programmes d'actions établis pour chaque quartier ont vocation à être actualisés au regard de ces bilans.

ANNEXES

2- MESURES FISCALES EN QPV - L'ABATTEMENT DE TFPB POUR LES ORGANISMES HLM



Un cadre national d'utilisation de l'abattement de TFPB a été établi par le ministère en charge de la politique de la ville et l'Union sociale pour l'habitat. Il sera revu courant 2024. A ce stade, il définit les champs d'utilisation de l'abattement à travers 8 axes d'intervention :

- l'organisation d'une présence de proximité adaptée au fonctionnement social du quartier ;
- la formation et le soutien au personnel de proximité dans la gestion des spécificités du patrimoine et des besoins des locataires ;
- l'adaptation des modes et rythmes d'entretien et de maintenance ;
- la gestion des déchets et des encombrants ;
- les dispositifs et les actions contribuant à la tranquillité résidentielle ;
- les actions favorisant la concertation et la sensibilisation des locataires ;
- les actions de développement social permettant de favoriser le vivre ensemble et le lien social ;
- les petits travaux d'amélioration du cadre de vie.

La convention d'utilisation de l'abattement de TFPB est annexée au contrat de ville et a vocation à s'articuler avec les démarches de gestion urbaine de proximité (GUP) pilotées par les collectivités locales et l'État.

Afin de donner de la visibilité aux bailleurs et permettre des actions pluriannuelles en matière d'amélioration du cadre de vie, le dispositif est reconduit pour les impositions établies au titre des années 2025 à 2030 en subordonnant le bénéfice de cet abattement à l'existence d'un contrat de ville conclu dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville et de la convention associée signée par le propriétaire à la date du fait générateur de la TFPB, soit au 1^{er} janvier de l'année d'imposition au lieu du 1^{er} octobre de l'année précédente.

Le taux de compensation de l'abattement de TFPB pour les collectivités locales

L'abattement de 30 % sur la base d'imposition de la TFPB s'accompagne d'un mécanisme visant à partiellement compenser (à hauteur de 40 %) la perte de rentrées fiscales pour les collectivités concernées par ce dispositif.

ANNEXES

2- MESURES FISCALES EN QPV - L'ABATTEMENT DE TFPB POUR LES ORGANISMES HLM



L'application de la TVA à taux réduit de 5,5 % en QPV pour les logements locatifs sociaux ou intermédiaires

A. Les logements locatifs sociaux (LLS) bénéficient d'un taux de TVA plus favorable (5,5 % au lieu de 10 %) concernant la production neuve et les travaux portant sur ces logements.

1. La production neuve de LLS financés par un prêt locatif à usage social (PLUS) bénéficie d'un taux réduit de TVA de 5,5 % au lieu de 10 % lorsqu'ils sont situés :

- soit dans un QPV, y compris partiellement, lorsque ces logements font l'objet d'une convention de renouvellement urbain (NPNRU) ;

- soit en dehors de ces quartiers et font soit l'objet d'une convention NPNRU, soit sont intégrés dans un ensemble immobilier pour lequel la proportion de logements relevant d'une telle convention, parmi l'ensemble des logements locatifs sociaux financés par un prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) ou à usage social (PLS), est au moins égale à 50 %.

=> les opérations de construction de LLS situés dans des quartiers sortants qui ont fait l'objet d'une demande d'aide de l'État ou de prêt réglementé au plus tard le 31 décembre 2026 et pour lesquels l'administration a donné une réponse favorable continuent de bénéficier de ce taux.

2. Les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement ou d'entretien, portant sur les LLS situés dans un QPV ville faisant l'objet d'une convention au titre du NPNRU et dont la construction n'a pas été financée par un prêt locatif social (PLS) relèvent du taux de 5,5 % (10 % dans les autres situations de la TVA) ainsi que les travaux de démolition des mêmes logements, dans le cadre d'une reconstitution de l'offre des logements locatifs sociaux prévue par la convention de ANRU.

=> les opérations de travaux portant sur des LLS situés dans des quartiers sortants et engagés avant le 1^{er} janvier 2027 continuent de bénéficier de ce taux de 5,5 %.

B. La production neuve de logements locatifs intermédiaires (LLI) est conditionnée au zonage ABC. Toutefois, la condition de mixité contraignant l'intégration de 25 % de LLS n'est pas requise lorsque les terrains des logements à construire sont situés, à la date du dépôt de la demande de permis de construire, dans un QPV.

DGCL

Direction générale
des collectivités locales

L'application de la TVA à taux réduit de 5,5 % en QPV dans le cadre d'une opération d'accession à la propriété

Les quartiers éligibles à ce dispositif sont

- ceux inclus dans la géographie des QPV, dans le périmètre du quartier et 300 mètres autour, pour les permis de construire déposés jusqu'à la date butoir du contrat de ville.
- ceux de ces quartiers QPV qui font l'objet d'une convention de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU : le périmètre d'application de la TVA à taux réduit est alors élargi à 500 mètres pour les quartiers concernés. Peuvent bénéficier de ce dispositif : les opérateurs de l'accession sociale pour la construction de résidences principales destinées à des ménages soumis à des [conditions de ressources](#), ainsi que les ménages se réservant la maîtrise d'œuvre de leur résidence principale et respectant les mêmes plafonds de ressources. Le prix de vente ou de construction des logements est également plafonné.

=> Pour les quartiers sortants (QPV depuis 2015 et qui ne le sont plus au 1^{er} janvier 2024) mais qui font l'objet d'une convention conclue au plus tard le 31 décembre 2023, sont éligibles les opérations pour lesquels la demande de permis de construire est déposée à compter du 1^{er} janvier 2017 au plus tard le 31 décembre 2026.

=> Pour les quartiers entrants, la condition tenant à la conclusion d'un contrat de ville est appréciée le 31 décembre 2024.

ANNEXES

3- LES ENTREPRISES S'ENGAGENT



*Pour une société inclusive
et un monde durable*

www.lesentreprises-sengagent.gouv.fr

LES ENTREPRISES S'ENGAGENT,

c'est la première communauté française d'entreprises qui agissent pour une société inclusive et un monde durable.

Nous formons des coalitions inédites qui réunissent au national et dans chaque club départemental, les entreprises de toutes tailles, les services de l'État et l'ensemble des parties prenantes de l'engagement des entreprises.

Notre mission ?

Construire des nouveaux axes de coopération et de passage à l'action entre les entreprises et l'État, pour répondre aux grands défis sociaux et environnementaux auxquels notre génération est (et sera) confrontée.

Pourquoi nous rejoindre ?

Rencontrez un réseau de pairs pour agir collectivement et localement.

Bénéficiez d'outils et de solutions pour passer à l'action.

Participez à la co-construction des politiques publiques.

COMMENT S'ENGAGER ?

- *Inscrivez-vous sur la plateforme www.lesentreprises-sengagent.gouv.fr*
- *Partagez vos engagements volontaires*
- *Rejoignez le club de votre département*



ANNEXES

3- LES ENTREPRISES S'ENGAGENT

s'engage **pour l'insertion** **professionnelle** **des habitants des quartiers** **prioritaires de la politique** **de la ville (QPV)**



La Communauté Les entreprises s'engagent se mobilise, et s'associe au Pacte avec les Quartiers pour toutes les entreprises (PaQte), afin de fédérer et d'accompagner toutes les entreprises qui souhaitent s'engager en faveur de l'Insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires de la ville.

Recruter des habitants des quartiers prioritaires de la ville

Recrutez des personnes qui résident au sein d'un quartier prioritaire de la ville. [Renseignez-vous sur la localisation d'une adresse en QPV](#) pour le recrutement d'un collaborateur, apprenti, stagiaire ou partenaire

Recrutez avec le dispositif "emploi franc" en embauchant un salarié qui réside dans un quartier prioritaire de la politique de la ville - [Découvrez le dispositif Emploi franc](#)

Recrutez des Jeunes Issus des quartiers prioritaires en alternance au sein de votre entreprise pour leur transmettre votre savoir-faire et former vos futurs collaborateurs - [Diffusez vos offres en alternance](#) afin d'être visible auprès des Jeunes en recherche de contrat et des centres de formation susceptibles de vous accompagner

Faire découvrir son entreprise et ses métiers aux habitants des quartiers prioritaires de la ville

Accueillez des stagiaires de 3^{ème} Issus des quartiers prioritaires de la ville au sein d'établissements des réseaux d'éducation prioritaire et œuvrez en faveur de l'égalité des chances - [Créez votre compte sur mon stage de troisième](#)

Développez des actions avec les établissements scolaires situés dans les quartiers prioritaires de la ville grâce aux cités éducatives - [Identifiez la cité éducative de votre territoire](#)

Accompagner des habitants des quartiers prioritaires de la ville

Engagez votre entreprise et vos collaborateurs dans le mentorat de Jeunes Issus des quartiers prioritaires de la ville et offrez la possibilité à vos collaborateurs de former un binôme avec un Jeune pour l'accompagner dans son parcours scolaire et professionnel - [Inscrivez votre entreprise sur 1jeune1mentor](#)

Engagez votre entreprise et vos collaborateurs dans le parrainage de Jeunes Issus des quartiers prioritaires de la ville et offrez la possibilité à vos collaborateurs de former un binôme avec un Jeune en parcours d'insertion professionnelle pour lui faire découvrir le monde de l'entreprise - [Identifiez la structure de parrainage près de chez vous via l'annuaire](#)

Acheter responsable

Achetez plus responsable en choisissant des prestataires implantées dans les quartiers prioritaires de la ville et contribuez à l'insertion professionnelle des personnes qui résident au sein des quartiers prioritaires de la ville - [Utilisez le moteur de recherche du Marché de l'Inclusion](#) pour identifier des prestataires implantées dans les quartiers prioritaires

Synthèse du Pacte des solidarités (1)

Le pacte local des solidarités fait suite à un travail de diagnostic local mené en 2023, qui visait d'une part à établir un état des lieux permettant de comparer les besoins du territoire avec l'offre de service existante sur plusieurs domaines d'actions pour chacun des quatre axes du pacte des solidarités, et d'autre part à identifier les pistes d'actions prioritaires sur lesquelles contractualiser sur la période 2024-2027.

Ce Pacte national des solidarités présenté le 18 septembre 2023 par la Première ministre repose sur quatre axes, dont un commun avec la réforme France Travail :

- la prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge et la lutte contre les inégalités à la racine,
- l'accès à l'emploi, à l'insertion pour les publics qui en sont le plus éloignés,
- la lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits,
- la transition écologique solidaire.

Parce que la mobilisation croissante des compétences des collectivités est essentielle en matière de lutte contre la pauvreté, le Pacte national des solidarités ambitionne de poursuivre la démarche partenariale initiée par les conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi et le Service public de l'insertion et de l'emploi, et renforcer la gouvernance contractuelle des politiques de solidarités à travers la contractualisation avec les collectivités territoriales.

Dans le cadre de la réforme de France Travail comme du Pacte national des solidarités, l'enjeu d'accroître le retour à l'emploi de toutes les personnes qui en sont privées et plus particulièrement celles qui en sont le plus éloignées est partagé par tous comme levier à la fois de sortie de la précarité et de réponse aux besoins de recrutement sur les territoires.

Le pacte local des solidarités matérialise les orientations territoriales stratégiques et les engagements des partenaires en matière d'insertion vers l'emploi et de prévention et de lutte contre la pauvreté. Ainsi, l'État et le Conseil départemental s'engagent en signant un contrat local des solidarités, de l'insertion et de l'emploi visant à :

- Investir pour les solidarités, la prévention de la pauvreté dès l'enfance, l'accès aux droits et la transition écologique solidaire via les pactes locaux des solidarités ;
- Investir pour le plein emploi et bâtir France Travail.

Les actions relevant du champ des solidarités se déploient sur la période 2024-2027, et se déclinent par les trois axes suivants :

- La prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge et la lutte contre les inégalités dès l'enfance ;
- La lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits ;
- La transition écologique solidaire.

Synthèse du Pacte des solidarités (2)

Les actions relatives à l'insertion et à l'emploi dans le cadre de France Travail sont conclues pour l'année 2024 et visent à :

- Préparer les évolutions prévues par le projet de loi pour le plein emploi de manière à préparer et assurer la mise en œuvre au 1er janvier 2024 ou au 1er janvier 2025 en fonction des dispositions ;
- Soutenir des actions qui densifient l'offre locale dans une logique de complémentarité avec les solutions existantes financées par l'État : IAE, EA, contrats aidés, opérateurs du repérage et de l'accompagnement des plus éloignés de l'emploi... et relevant des programmes de l'opérateur, relevant des autres collectivités dans leurs champs de compétence (offre de formation des régions notamment dans le cadre des pactes / PDI, PLIE, MDE).
- Façonner une offre de service transformée pour rechercher une meilleure insertion dans l'emploi par le déploiement territorial d'un accompagnement rénové des allocataires du RSA permettant notamment d'organiser l'intensité des parcours avec une programmation hebdomadaire d'actions de formation, d'accompagnement et d'appui pour les personnes qui en ont besoin.

Ces engagements se traduisent par la mise en œuvre d'actions assorties d'objectifs mesurables et d'indicateurs de résultats, permettant de développer et améliorer la qualité de l'offre, renforcer les coopérations entre les acteurs et d'instaurer une meilleure articulation entre leurs interventions, en cohérence avec leurs champs de compétences respectifs.

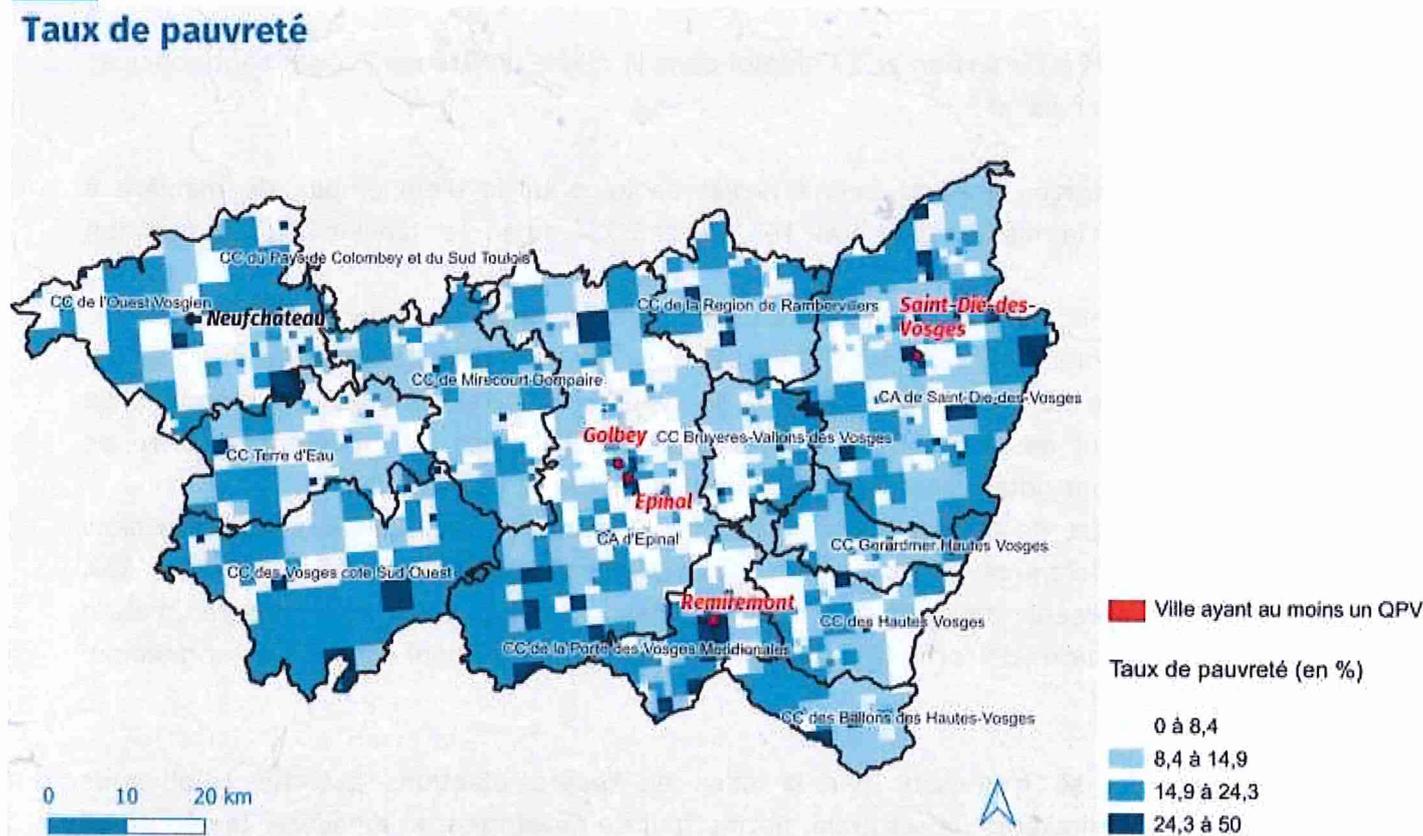
Les quartiers politique de la ville des Vosges doivent en bénéficier eu égard à leur situation particulière en matière de très grande pauvreté (cf cartographie FORs 2023).

ANNEXES

5- CARTE DE LA PAUVRETE DANS LES VOSGES

La pauvreté dans les Vosges

Taux de pauvreté



Source : Dispositif Fichier localisé social et fiscal (FiloSofi), 2017
Réalisation : FORS Recherche sociale



14,9%

Taux de pauvreté départemental 2020
Le taux en région est de 14,5% (1)

49,2%

Taux de pauvreté moyen dans les QPV en 2020
Le taux moyen pour les QPV de la région est de 45,7% (2)

Sources :

- (1) Insee, Fichier localisé social et fiscal (FiloSofi) et Enquête 'Budget de Famille 2017 (extension DCM) pour la Guadeloupe, la Guyane et Mayotte 2020'
(2) Insee-DGFIP-Chaf-Chav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiloSofi).

Définition : Le taux de pauvreté indique la part de ménages vivant avec un revenu inférieur à 60% du niveau de vie médian de la population (1102 €/mois pour un isolé et 2314€ pour un couple avec 2 enfants <14 ans en 2019)

...Avec des disparités territoriales

Le taux de pauvreté se situe au-dessus des taux régionaux... :

- Pour toutes les classes d'âge (sauf les moins de 30 ans)
- Pour tous les types de ménage

- Des taux de pauvreté élevés dans les **zones urbaines du territoire**
- Des taux de pauvreté particulièrement élevés dans les **QPV**
- Des **poches de pauvreté localisées en milieu rural**, notamment dans la CC des Vosges Côte Sud-Ouest, dans le Sud de la CA d'Epinal, dans la CA de Saint-Dié des Vosges,...

ANNEXES

6- ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE 2014-2022 : LES RECOMMANDATIONS

Favoriser l'emploi pour lutter contre la pauvreté		
En réponse aux constats	S'appuyant sur les forces et opportunités	Pour développer des pistes collectivement
<p>L'emploi est un des moyens de lutter contre la pauvreté monétaire. Outre une formation initiale dont la réussite peut être influencée par les dispositifs CLAS, PRE et cordées de la réussite, abordés ci-dessus, accéder à un emploi nécessite plusieurs prérequis : pouvoir se déplacer, pouvoir faire garder ces enfants lorsqu'on en a. Si le parcours scolaire ne l'a pas permis ou que le marché du travail nécessite une réorientation professionnelle, d'accéder à la formation ou à la qualification.</p> <p>Trois leviers ont été identifiés : la mobilité, les modes de garde, la lutte contre les discriminations</p>		
1^{er} levier : la mobilité		
<p>La topographie du quartier le rend difficilement accessible à pied depuis le centre-ville en contrebas.</p> <p>Il n'existe pas de ligne de transport publique et les habitants sont moins mobiles que les autres habitants de la commune de Remiremont.</p> <p>Cette problématique de mobilité a des impacts forts sur l'accès à la formation initiale ou continue, à l'emploi (mais aussi à la santé nécessaire à l'employabilité).</p>	<p>Existence d'une navette en cours d'expérimentation</p> <p>Existence d'un parc de vélos à assistance électrique</p> <p>Compétence mobilité intercommunale comme la politique de la ville</p>	<p>Les actions proposées et attendues par les acteurs du territoire devront être différentes en fonction des situations individuelles.</p> <p>Par exemple :</p> <p>Des actions collectives pour des réponses collectives : Agrandir le parcours de la navette à Remiremont et sa couronne, Soutien financier et passage du code dans le quartier.</p> <p>Des actions collectives pour des réponses individuelles :</p> <p>Vélos électriques avec des bornes de recharge, mise à disposition par le bailleur d'une voiture sans permis en prêt gratuit sur justificatif</p> <p>Pour les habitants ne pouvant pas se déplacer : plus de services sur le quartier (permanences)</p>
2^{ème} levier : les modes de garde		
<p>Les familles dont les familles monoparentales, très représentées sur le quartier, se sentent en difficulté pour faire garder leurs enfants ce qui augmente les difficultés d'accès à l'emploi ou la formation.</p>	<p>Volonté des acteurs de chercher des solutions</p>	<p>Les acteurs intervenants sur le quartier proposent l'organisation d'un réseau solidaire ou l'accès à une structure de garde d'enfants répondant aux enjeux d'horaire atypique ou encore de développer la présence d'assistante maternelle en nombre suffisant sur le quartier.</p>
3^{ème} levier : la lutte contre les discriminations		
<p>Les jeunes se sentent discriminés de par leur résidence et nombreux deviennent « invisible ».</p> <p>Les addictions ou la forte utilisation des écrans sont le corolaire de cette faible mobilité avec toutes les dérives associées comme le cyber harcèlement. Le langage oral phonétique prend le dessus : attention au risque d'illettrisme.</p>	<p>Changement d'image du quartier créant plus de mixité sociale dans les équipements.</p>	<p>Trois pistes :</p> <p>Réactiver le plan de lutte contre les discriminations,</p> <p>Travailler l'élocution</p> <p>à travers des concours d'éloquence</p> <p>ou des concours d'écriture par catégorie d'âge</p>

ANNEXES

6- ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE 2014-2022 : LES RECOMMANDATIONS

Faciliter l'accès aux droits et aux services		
En réponse aux constats	S'appuyant sur les forces et opportunités	Pour développer des pistes collectivement
<p>Pour répondre à cet enjeu, plusieurs leviers avec des impacts différents peuvent être mis en avant : la mobilité afin de renforcer l'accès aux différents services, l'augmentation des modes de garde afin de pouvoir mieux disposer de temps pour les démarches d'accès aux droits mais aussi un renforcement des actions dans le domaine de la santé.</p>		
<p>La mobilité est également facteur d'accès aux droits, de l'accès à la formation, à l'obtention de papiers indispensables à l'accès aux droits (caf, sécurité sociale, mutuelle, assurance...)</p>		<p>Parmi les services attendus, l'accès au guichet pour acheter les cartes de bus des collégiens est un problème pour les familles qui n'ont pas internet ou au moyen de paiement ou les deux. En outre, pour certaines familles, l'achat de la carte est une dépense très importante sur le budget mensuel.</p>
<p>La garde d'enfants est un levier permet de rompre l'isolement et de créer du lien social entre parent mais aussi intergénérationnel.</p>		<p>Une halte-garderie permettrait aux parents de participer aux activités du quartier pour sortir les parents de l'isolement ou accomplir des formalités administratives ou simplement consulter un médecin. D'autres solutions ont été évoquées comme la création d'une maison d'assistantes maternelles ou le développement des emplois d'assistante maternelle.</p>
<p>Les habitants font part de leur difficulté à obtenir un rendez-vous chez leur médecin traitant ou chez un médecin, généraliste et spécialiste. Les professionnels de l'éducation confirment que l'accès aux soins est difficile notamment les rendez-vous avec les orthophonistes et les psychomotriciens.</p>	<p>Dynamique santé bien-être créée avec le Mouv Truck, Salle de TROC</p> <p>Dynamique santé bien-être en toute autonomie, les habitantes se sont mobilisées pour créer une association de pratique d'activité physique.</p> <p>Les jardins partagés, à la fois levier de l'activité physique mais aussi du mieux manger, sont appréciés</p>	<p>Les acteurs du quartier proposent en attendant des solutions plus pérennes du droit commun, la mise en place de permanence médicale sur site ou l'instauration d'une navette ainsi que la création d'une permanence de la CPAM.</p> <p>La poursuite de dispositif comme celui du Mouv Truck ou le développement de la salle TROC par exemple semble importante.</p> <p>La salle de triathlon pourra être un facteur de renforcement de la pratique sportive.</p> <p>Il parait nécessaire de les sécuriser pour que tous les participants puissent s'investir davantage dans le jardin partagé, de le sécuriser.</p> <p>Permettre aux habitantes de disposer d'un lieu pour pratiquer à l'abri les jours de mauvaises météo</p>

ANNEXES

6- ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE 2014-2022 : LES RECOMMANDATIONS

<p>La crise sanitaire a mis en exergue les problématiques de santé, de santé mentale liée notamment à l'isolement. Les pratiques addictives par exemple celles liées aux écrans sont des réels dangers.</p> <p>Le cadre de vie contribue à lutter contre l'isolement, au bien-être, il est propice à l'activité physique susceptible de permettre de lutter contre la sédentarité, pour prévenir le diabète, l'obésité et favoriser le bien-être des adultes comme des enfants.</p> <p>Les adolescents sont des publics fragiles sur lesquels les actions de réussite éducatives, de prévention de la santé doivent se poursuivre.</p>	<p>La dynamique ville /bailleur à améliorer le cadre de vie, les espaces extérieurs partagés destinés aux habitants de tous âges.</p> <p>Il existe un réseau de maison des adolescents</p>	<p>Les habitants souhaitent que leur cadre de vie reste une priorité pour le bailleur et la commune.</p> <p>La santé des adolescents est un enjeu, y compris la santé mentale. Pour travailler sur cette thématique les acteurs proposent la création d'un lieu d'accueil ado en lien avec la maison des ados. Ce lieu permettrait de créer un espace de sociabilisations mais aussi de découverte de la culture par exemple.</p>
--	--	---

ANNEXES

6- ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE 2014-2022 : LES RECOMMANDATIONS

Mobiliser les habitants dans un processus de coopération permettant plus de solidarité, favorisant le lien social et la poursuite de l'inclusion dans la ville du quartier et de ses habitants en changeant les représentations

En réponse aux constats	S'appuyant sur les forces et opportunités	Pour développer des pistes collectivement
<p>Mobilisation des habitants du quartier avec l'appui de tous les acteurs (agents, bénévoles, acteurs asso-habitants) à travers des actions construites par et avec eux</p> <p>Ouverture aux autres : faire partie de la ville. Echanges dans les deux sens : Yannick Noah ! <i>Les modes de gardes. Crèche intercommunale limitée aux parents en emploi. MAM solidaire. Nécessite de travailler précisément sur le besoin.</i> <i>Des liens entre les différents acteurs et la population.</i> <i>Conseil municipal des jeunes. Réunion de quartier.</i> Mobilisation le lien avec le CMJ / ADS.</p>	<p>Le contrat de ville a permis la naissance, notamment, d'un conseil citoyen qui joue un rôle d'interface entre les habitants, les adultes relais, partenaires associatifs et institutionnels.</p> <p>Le belvédère est devenu de par son appropriation par les familles et les acteurs locaux un lieu plébiscité où parents, enfants, familles et associations se retrouvent et créaient des échanges dans la mixité sociale.</p> <p>Depuis sa rénovation en 2013, c'est un catalyseur associatif renforcé par la maison des cultures et le city stade.</p> <p>La rénovation du cadre de vie et son changement physique contribuent au changement de l'image du quartier favorise la mixité sociale.</p>	<p>Apprendre à travailler ensemble par exemple avec des formations sur la coopération</p> <p>Mise à disposition d'un local (à mutualiser avec les ados en fonction des horaires) Un local plus grand pour les habitants</p> <p>Améliorer la communication entre les habitants et le tissu local et entre habitants</p>

ANNEXES

6- ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE 2014-2022 : LES RECOMMANDATIONS

Maintenir, consolider développer le partenariat pour créer des synergies positives et améliorer la gouvernance		
En réponse aux constats	S'appuyant sur les forces et opportunités	Pour développer des pistes collectivement
<p>Les liens entre les acteurs ont pu se distendre en raison de manque de temps ou de moyens humains.</p> <p>Le maintien, la consolidation des liens et la poursuite de la construction de partenariat nouveau doit se poursuivre selon les acteurs intervenants sur le quartier.</p> <p>Les appels à projet entretiennent la concurrence et en conséquence la défiance entre porteur de projet, notamment de l'annualisation des programmations et le manque de visibilité budgétaire qui en est la conséquence.</p>	<p>La gouvernance du contrat de ville a fait naître et/ou consolider des partenariats.</p> <p>La crise sanitaire a assoupli au moins temporairement la construction d'actions partenariales vers les habitants et renforcer encore ceux-ci.</p> <p>L'existence d'une convention territoriale globale permet un partage des connaissances et des besoins du territoire.</p> <p>Le Belvédère est un levier à exploiter sur le quartier pour construire ces projets.</p> <p><i>La formation des bénévoles des associations sportives est peu développée. Un seul club sportif local figure à la programmation annuelle habituellement. L'école du quartier et le collège de rattachement ne sont pas labellisés Terre de Jeux 2024.</i></p>	<p>Le chef de projet pourra poursuivre la construction de partenariat des financeurs mais aussi ceux entre porteurs de projet à travers des actions de création d'événements croisés, d'action pour l'avenir des Jeunes ou encore d'accompagnement des familles, y compris celles confrontées aux problématiques du handicap ou encore à travers la promotion de l'égalité femmes/hommes.</p> <p>Ces partenariats diminueront la concurrence entre les porteurs.</p> <p>L'organisation d'actions particulièrement événementielles est un levier d'ouverture aux autres, aux habitants de la ville, mais aussi un vecteur de mobilisation des habitants.</p> <p>Parmi les projets attendus par les acteurs intervenants sur le quartier, la formation des bénévoles (notamment sportifs) est à renforcer selon les besoins qui seront recueillis.</p> <p>La labellisation Terre de jeux 2024 des établissements scolaires pourrait permettre de créer une dynamique auprès des jeunes.</p> <p>Soutenir les habitants dans la construction de réponses aux besoins (mobilité, garde, emploi, démarches perso...) : MAM, Halte-garderie...</p>

ANNEXES

7- TABLEAU PRÉVISIONNEL 2024 DE PRÉSENTATION DES PROGRAMMES D'ACTIONS LIÉS À L'ABATTEMENT DE TFPB - CONTRAT DE VILLE REMIREMONT

Tableau prévisionnel 2024 de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB - Contrat de ville REMIREMONT

Année(s) : 2024 ville : REMIREMONT
 Organisme : VOS Nombre de logements dans le quartier : 413

Quartier prioritaire : Le Rhinmont
 Montant prévisionnel de l'abattement annuel :

92 000 €

TFPB 2024

Axes	Actions	Libellés	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB	Dépenses réelles	Observations
Renforcement de la présence du personnel de proximité par rapport à présence dans patrimoine hors CPVJ	Agents de développement social et urbain	Mise en place d'un Agent de Groupe sur Sapin Leroy et Fouchot (150 logements). Part récupérable du poste, charges patronales comprises.		40000	100%		40000			Salaire de l'agent de Groupe supplémentaire. Entretien du cadre de vie (Nettoyage des parties communes, entretien des extérieurs, aires à conteneurs, gestion des troubles à la tranquillité résidentielle, gestion des réclamations techniques).
	Agents de médiation sociale									
	Accordamateur Nrm de la gestion de proximité	CSRF déployée sur le secteur du Rhinmont	Recrutement 2021	10000	33%		3300			Part du salaire de la Chargée d'innovation sociale, 1/3 de son temps sur le Rhinmont pour des actions innovations sociales (Féerie Citoyen, sensibilisation à la maîtrise des charges, Forum pour l'emploi, accompagnement des locataires à la régularisation des charges 2023).
	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)				10%					Part salariale du Référent Sécurité de Vosgis
Formation /soutien en des personnels de proximité	Séances de coordination inter-acteurs									
	Dispositifs de soutien									
	Renforcement nettoyage (cages d'escaliers)	Prestations confiés à VAUCS		15000	100%		15000			Chantiers Educatifs gérés par le Centre Social du Rhinmont. 34 entrées concertées pour un nettoyage total des parties communes. Ce financement a permis au Centre Social de subventionner des actions (Formation Bqfo, achat de chèques à la grande distribution, achat de cartes de bus, paiement places de concert...)
Surveillance	Enlèvement de tags et graffitis	Travaux confiés à VAUCS	Au 1 ^{er} de l'année	1000	100%		1000			
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention									
	Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)									
	Gestion des encombrants									
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Renforcement ramassage papier et débris		Au 1 ^{er} de l'année	1000	100%		1000			Débarras des encombrants tout au long de l'année selon besoins du secteur
	Enlèvement des épaves									
	Amélioration de la collecte des déchets									
	Dispositif tranquillité									
Tranquillité résidentielle	Vidéosurveillance (renforcement)									
	Surveillance des chantiers									
	Analyse des besoins en vidéosurveillance									
	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires									

ANNEXES

7- TABLEAU PRÉVISIONNEL 2024 DE PRÉSENTATION DES PROGRAMMES D'ACTIONS LIÉS À L'ABATTEMENT DE TFPB - CONTRAT DE VILLE REMIREMONT

Concertation / sensibilisation des locataires	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...	Participation Rolye citoyen avec stand gestes éco-citoyens	200	100%	200			
Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »	Enquête de satisfaction création d'évènements sportifs	1500	100%	1500			
Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »	Action soutenue par l'ACR et l'École primaire du Rhumont	500	100%	500			
Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »	Actions d'insertion (chânetiers, jeunes, chantiers d'insertion)	Jardins partagés	600	100%	600			Demande d'achat de végétaux + planches bois.
Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	Loyer du logement occupé par l'AGFLA	5500	100%	5500			Mise à disposition d'un local utilisé en "chantier d'insertion" pour les personnes suivies par l'AGFLA pour les former à des travaux de remise en état et embellissements (loyer théorique + charges 417,60 €/mois), Prix du m² 2,65 €/m²
Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	Valorisation du loyer du local mise à la disposition de Réval	6000	100%	6000			Mise à disposition du local à l'APS. Loyer théorique de 1593 €/mois sur 9 mois = 14345 €
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers REP/RLU)	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)	Surcouls de remise en état des logements diligents, Vigik...]						
Total			160500		122170			

Abattement prévisionnel	1799 2024	dépenses réelles	Différence Pour Vosgesis
	92 000 €		30 170

